

**BARRICADE**

CULTURE D'ALTERNATIVES

**DOSSIER**

2019

# CONTRÔLES



ÉDITO – LE GRAIN DU CONTRÔLE /// THOMAS BOLMAIN - P.02

LA PAUVRETÉ COMME DESTINÉE ? REPENSER LA PAUVRETÉ DANS UNE SOCIÉTÉ DES INDIVIDUS /// ALEXANDRE PIRAUX - P.05

L'AIDE SOCIALE – TENSION ENTRE LE CONTRÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT /// MARIE-THÉRÈSE COENEN ET DOMINIQUE DECOUX - P.13

PROSTITUTIONS – CHRONIQUE D'UN COMBAT INCESSANT CONTRE LE CONTRÔLE PERMANENT /// PATRICK GOVERS ET GAËTAN ABSIL - P.21

PASSER LA FRONTIÈRE – CONTRÔLE DES MIGRATIONS ET IMPUNITÉ DE L'ÉVASION FISCALE /// STÉPHANE JONLET - P.29

DE LA BIENVEILLANCE TECHNOLOGIQUE AU CONTRÔLE FANTÔME /// YOANN JUNGLING - P.39

# ÉDITO / LE GRAIN DU CONTRÔLE

Thomas Bolmain

---

IL N'À PAS FALLU ATTENDRE *Barricade* pour faire le constat que le contrôle est aujourd'hui omniprésent. On s'accorde largement à reconnaître qu'il se manifeste dans l'ensemble des champs sociaux, à chacun de leurs niveaux, tandis qu'il est désormais capable de prendre en charge la vie dans tous ses aspects : la vie des sujets humains et non humains, la vie des objets, l'espace social autant que l'espace mental. Dès la fin des années 1980, le philosophe Gilles Deleuze estime que le type de formation sociale qui émerge à partir de l'après-guerre – et dont la contre-révolution néolibérale, à partir de la seconde moitié des années 1970, allait favoriser le développement – appartient au registre des « sociétés de contrôle ». D'une façon, ce diagnostic paraît encore plus pertinent aujourd'hui. Davantage sans doute que Deleuze, nous découvrons chaque jour que nos vies sont assujetties à un contrôle qui s'est généralisé en plus d'être profondément intériorisé. Les néo-technologies caractéristiques du capitalisme tardif – ou numérique –, des puces sous-cutanées aux caméras à reconnaissance faciale en passant, *last but not least*, par le smartphone, semblent consacrer la maîtrise parfaite, la domination achevée, du contrôle sur la société.

Plusieurs approches de la question demeurent cependant possibles. On pourrait retracer l'histoire de la lente apparition des sociétés de contrôle et montrer qu'elle se confond, après tout, avec l'histoire du pouvoir moderne : ce serait l'occasion de rappeler que ce que les hommes ont fait au fil de l'histoire, l'histoire des hommes peut aussi bien le défaire. Un tel point de vue, critique, s'ancre dans la conviction que le contrôle généralisé n'est pas une fatalité, qu'il peut et doit être détruit. Mais on peut aussi considérer que le contrôle, désormais, est une réalité indépassable : on choisira alors de recenser ses formes afin de le transformer en objet de réflexion théorique à destination du public universitaire (une telle approche a-critique existe depuis une quinzaine d'années dans les pays anglo-saxons : elle porte le nom de *Surveillance studies*). *Barricade* a opté pour une tout autre voie, qui paraîtra modeste, mais qui n'en est pas moins critique. En quittant résolument le terrain des généralités, nous

avons choisi de présenter ici des analyses, souvent basées sur des expériences vécues, en tout cas en contact avec des expériences de terrain situées, afin de faire sentir, dans sa dimension la plus concrète et parfois même existentielle, en quelles opérations et instruments, dispositifs et comportements, se monnaie aujourd'hui le contrôle. Cinq gros plans, donc, pour saisir le grain du contrôle – comme on dit le grain du cuir ou de la peau –, y compris dans ce qu'il peut avoir de plus fin.

Estimant, à juste titre, que les populations pauvres constituent un point d'application privilégié du contrôle social, Alexandre PIRAUX, dans l'article qui ouvre le présent dossier, rappelle que la définition même du concept de pauvreté est un enjeu politique. Depuis les années 1980, l'idée que le ou la pauvre est responsable de son état s'est imposée : loin d'être le produit d'un système structurellement inégalitaire, il ou elle apparaît comme un-e inadapté-e, ou un-e profiteur-euse. La pauvreté, aujourd'hui, est en général appréhendée comme un problème à gérer, non à résoudre : « Le management de la pauvreté » prend alors la forme d'un contrôle extrêmement individualisé et presque permanent ; il est aussi favorisé par l'usage de certains outils numériques qui, par le biais de la récolte de *big datas*, contribuent à faire de la pauvreté un marché. En conclusion, l'auteur montre à juste titre qu'un État social fort ne suffira pas à contrer la gestion néolibérale de la pauvreté ; qu'il importe plutôt de nourrir « la colère sociale » et d'aviver les luttes politiques.

Attentives au fonctionnement concret des politiques publiques en charge de l'extrême pauvreté, Marie-Thérèse COENEN et Dominique DECOUX livrent une analyse très nuancée, et particulièrement informée, des limites – juridiques, économiques, idéologiques – dans lesquelles s'exerce le métier de travailleur-euse social-e, limites qui définissent aussi l'espace où il ou elle pourra faire preuve d'une certaine autonomie. L'accès au Revenu d'Intégration Sociale suppose une enquête qui, c'est vrai, prendra parfois la forme d'un contrôle invasif ; mais en plus d'être encadrée juridiquement et administrativement, les modalités concrètes de sa réalisation sont pour une large part définies par chaque CPAS et, à la fin, par chacun

de ses agent-e-s. De même, rien n'impose que la mission d'accompagnement du ou de la bénéficiaire prenne la forme d'une surveillance de chaque instant. En fait, les « tensions » qui opposent et traversent les missions des CPAS (contrôle/accompagnement) contribuent à mettre les agent-e-s concerné-e-s devant leur « responsabilité » : à chacun-e de travailler, s'il ou elle le veut, à l'émancipation du bénéficiaire plutôt qu'à son infantilisation et à son humiliation.

Gaëtan ABSIL et Patrick GOVERS reviennent pour leur part sur un important travail d'enquête qu'ils ont récemment mené dans le « monde » de la prostitution. Soucieux de demeurer au plus près de la parole des personnes exerçant la prostitution, mais désireux d'offrir une compréhension conceptuelle de leur situation globale (au-delà de leur activité professionnelle), les auteurs proposent de les envisager comme des sujets subalternes. Appliquant une grille de lecture empruntée à Iris Marion Young, ils montrent que l'expérience de la prostitution correspond à une accumulation de formes de contrôle qui, au total, contribue à l'exploitation violente et à la marginalisation sociale, culturelle et politique des personnes pratiquant ce métier. Cela n'empêche cependant pas l'invention de tactiques souvent subtiles qui, dans l'ordinaire de leur activité, témoignent de la capacité des personnes concernées, sinon à résister à l'exploitation et à la marginalisation, au moins à devenir activement les sujets de leur subalternité.

C'est une autre forme de précarisation extrême que prend en compte Stéphane JONLET dans un article fort stimulant : l'expérience des réfugié-e-s (ou « migrant-e-s »). Ancrée dans une expérience militante, l'analyse souligne que le contrôle délétère, et parfois délirant, auquel sont soumis les réfugié-e-s, contraste douloureusement avec le contrôle fantôme, en fait inexistant, qui devrait s'appliquer à l'évasion fiscale : décidément, selon que vous serez puissant-e ou misérable, le contrôle aux frontières s'appliquera de manière différente. En plus de décrire avec précision les mécanismes autorisant l'évasion fiscale, l'auteur élabore une thèse sociologique relative à l'imaginaire « viriliste » afférent aux métiers de la sécurité frontalière. Aussi ne se borne-t-il pas à plaider en faveur de pratiques

plus offensives en matière de fiscalité, ou de solidarités politiques plus larges avec les réfugié-e-s : il en appelle à une destruction de l'imaginaire masculiniste.

Enfin, Yoann JUNGLING nous permet d'approfondir le rôle joué par les nouvelles technologies – et plus précisément ce que l'on nomme parfois la « gouvernamentalité algorithmique » – dans le cadre du contrôle social. Nourrie d'exemples parfois édifiants, l'analyse met en évidence le fait que la surveillance numérique est aussi bien mise au service d'intérêts privés (entrepreneux) que publics (politiques), confirmant par là même que, y compris en régime néolibéral, l'État et le Capital ont des intérêts communs. Néanmoins, il n'est selon l'auteur pas impensable d'un jour user des nouvelles technologies dans un sens plus libérateur : certaines pistes concrètes sont esquissées.

On le voit, les cinq analyses que *Barricade* a le plaisir de présenter dans ce premier dossier ont en commun de renoncer à toute forme de généralisation : c'est toujours à partir de questions ou de cas concrets qu'elles cherchent à cerner les contours de certaines des formes les plus actuelles du contrôle social. Pour autant, le principal apport de ce dossier est sans doute de démontrer que l'exercice du contrôle demeure foncièrement inégalitaire. L'idée d'une société où le contrôle est à la fois omniprésent, englobant, et profondément intériorisé, comme immanent à la vie psychique et physique de ses administré-e-s, ne signifie pas que le contrôle s'exerce à chaque instant et à chaque endroit d'une manière identique pour tous. Il prend au contraire des formes extrêmement différenciées et souples, infiniment modulables, mais d'autant plus brutales qu'y sont exposées des existences qui comptent pour peu, ou pour rien – *néo-* et *sous-*proléta-riat, individus surnuméraires, hommes jetables. Effleurer le grain du contrôle, c'est alors comprendre que celui-ci n'opère pas dans une plaine lisse et indistincte, mais dans un espace strié, parcouru d'anfractuosités, de crevasses et – aussi – de sommets. Un espace qui, au vrai, réclame l'invention de pratiques nouvelles – blocage, sabotage, piratage ; désertion – dans le cadre d'une lutte des classes qui demeure elle-même à réinventer. ♦

# surveillance #3



financière



*Quand les pauvres n'auront plus rien à manger,  
ils mangeront les riches.*

G rard MORDILLAT.

# LA PAUVRET  COMME DESTIN E ?

Repenser la pauvret   
dans une soci t  des individus

Alexandre **Piroux**

---

En Belgique, en 2019, le nombre de b n ficiaires du *Revenu d'Int gration Sociale* (RIS) a augment  de 40 % en quatre ans<sup>1</sup>. En France, trois ans apr s la mise en place du *Revenu Minimum d'Int gration* (RMI), 8 millions de personnes sont consid r es en 2018 comme pauvres, soit 14 % de la population<sup>2</sup>. Aujourd'hui, avoir un emploi r mun r  ne suffit plus pour sortir ou ne pas tomber dans la pauvret ; c'est le ph nom ne des *working poors* (travailleurs pauvres).

Le pr sent article ambitionne d' clairer et de mettre en perspective le concept de pauvret . Nous commencerons par d finir et expliciter ses diverses repr sentations, nous examinerons ensuite les mani res de l'expliquer et les « rem des » ou r ponses que l'on y apporte, et enfin, nous aborderons la gestion des pauvres en Belgique. Avant de conclure, nous nous demanderons si le num rique est une solution   la pauvret .

.....  
1 *L' cho* du 4 janvier 2019.

2 *Le Figaro* du 1 d cembre 2018.

## Définitions et représentations de la pauvreté

La première question à se poser est, au fond, ce qu'est une personne pauvre. Faut-il aussi distinguer la pauvreté de l'extrême pauvreté? Le phénomène est complexe et protéiforme. Quand on parle de pauvreté, on pense spontanément à la pauvreté strictement matérielle (la plus grande des pauvretés étant d'avoir faim et être sans abri), alors qu'il existe beaucoup d'autres formes d'indigence – affective, morale, spirituelle, relationnelle, sanitaire, culturelle – qui ne sont pas toujours liées à la pauvreté économique. Nous nous attachons ici à la pauvreté en termes de ressources matérielles et de seuil de revenus.

Selon certains auteurs, la conception de la pauvreté contient une part de subjectivité du fait qu'elle dépend du choix de son instrument de mesure<sup>3</sup>. À l'échelle mondiale, on choisit un indicateur de pauvreté absolue, à savoir un seuil de revenus au-dessous duquel les besoins fondamentaux d'une personne ne sont pas satisfaits. Actuellement, la Banque mondiale fixe ce seuil à 1,90 dollar par jour.

Quant à l'Union européenne, sa définition renvoie à des personnes disposant de revenus inférieurs à 60 % du revenu net médian de chaque Etat membre. D'autres indicateurs complètent cette notion : par exemple, l'un d'eux combine la pauvreté monétaire avec la très faible intensité en travail et la privation matérielle sévère<sup>4</sup>.

Depuis les années 1980, on individualise la gestion de la problématique de la pauvreté<sup>5</sup>. Elle serait le fruit d'une carence individuelle ou d'un accident de vie, et non plus le résultat d'une inégale répartition des richesses (conception plus collective et systémique). La logique qui prévaut, sous couvert de dignité humaine, est davantage portée sur l'assistanat du pauvre, plutôt que sur une remise en question du modèle économique et politique.

À l'heure actuelle, les pauvres, appelés « personnes défavorisées » plutôt que discriminées, sont au mieux

perçus et présentés comme des personnes inadaptées, présentant des lacunes dans leurs capacités sociales ou technologiques, et, au pire, comme des profiteurs.

## Les manières d'expliquer la pauvreté

Pour expliquer la pauvreté, je distingue des causes intrinsèques et des causes extrinsèques. Les causes dites « intrinsèques » sont affectées de biais (jugements de valeur subjectifs et arbitraires, préjugés) : les pauvres constitueraient un groupe spécifique de gens vulnérables en raison de leur paresse, alcoolisme, indolence ou de leur violence. Ils porteraient en quelque sorte dans leur ADN des gènes psycho-sociaux et moraux qui provoqueraient un comportement asocial. Ils sont soit considérés comme « malades » et donc innocentés, soit comme des délinquants sociaux.

Les causes dites « extrinsèques », plus objectives, sont par exemple : les accidents de la vie, maladies graves, deuils, pertes, faillites, ou encore les conflits armés et catastrophes climatiques entraînant des famines, des crises alimentaires, etc.

Selon moi, l'une des plus grandes causes est l'exploitation de l'humain par l'humain en cascade, et l'appétit égoïste et sans limites de certaines personnes qui accaparent des richesses au détriment des autres (des prédateur·trice·s). Le refus de partager par égoïsme, cupidité ou par peur de manquer serait donc une des causes majeures de la pauvreté.

## Des « remèdes » ou réponses apportées à la pauvreté

Si les causes de la pauvreté semblent constantes, les remèdes apportés sont variables dans l'espace et le temps. Au fil de l'histoire, on observe différents moyens de « gérer » la pauvreté. Depuis le Moyen Âge, les soins curatifs et bienveillants, l'enfermement, ou encore le travail obligatoire, constituaient en Europe les approches récurrentes. Mais dans la plupart des époques et des ci-

3 M. JOSEPH, C. BLANCKAERT et T. MOREL, « Être pauvre en Belgique que xx<sup>e</sup> siècle », in *Politique* n° 105, septembre 2008, p. 95-96.

4 *Ibidem*.

5 Forum pour l'égalité.  
> [le-forum.org/news/86/7/Encyclop%C3%A9die-des-id%C3%A9es-sur-la-pauvret%C3%A9](http://le-forum.org/news/86/7/Encyclop%C3%A9die-des-id%C3%A9es-sur-la-pauvret%C3%A9)

vilisations<sup>6</sup>, il existe une indifférence et une résignation face à ce fait social, souvent considéré comme un destin.

À partir du 20<sup>e</sup> siècle, différentes dispositions juridiques ont été développées pour encadrer le phénomène de la pauvreté, et par extension, la « gestion » des pauvres (voir encadré). Après avoir été longtemps considérée comme une rupture du contrat social, la pauvreté a été progressivement reconnue comme atteinte à la dignité humaine (avec la définition progressive de seuils minimaux), mais les remèdes observés sont variables selon le contexte.

On pourrait distinguer schématiquement trois types de réponses apportées à la problématique de la pauvreté ; ces trois axes entrent en interaction les uns avec les autres. La première réponse est la « solution étatique ». Celle-ci consiste en la mise en place de politiques publiques économiques et sociales, reposant sur la contrainte et / ou la coercition. À titre d'exemple, ces politiques peuvent être : la taxation des plus riches, la redistribution via la fiscalité, l'interdiction d'écart salariaux indécents, la relance des investissements publics, l'interventionnisme économique, la mise en place d'allocations sociales ou de revenu de base, l'effectivité et l'universalisation des droits d'accès, l'extension de la propriété sociale des services publics, etc.

Le deuxième type de solution est « l'approche éthique », celle du libre choix de la conscience morale. Elle a d'abord été instaurée par les religions, puis progressivement par le monde associatif qui travaille tantôt en partenariat avec les pouvoirs publics (via des subsides, des appels à projets), tantôt bénévolement. Citons notamment les initiatives citoyennes (la plateforme de soutien aux réfugiés par exemple), « les Restos du cœur », ATD Quart Monde, l'Abbé Pierre, ou encore les ONG telles qu'Oxfam-Solidarité.

Le troisième type de réponse est la piste de « la croissance économique illimitée », théorie selon laquelle un

ruissellement<sup>7</sup> aussi naturel que miraculeux réduirait la pauvreté. Cette approche néolibérale vise à étendre les marchés aux pauvres, pour qu'ils deviennent des consommateurs. Les acteurs phares de cette approche sont par exemple la Banque mondiale ou l'ONU (bien qu'ils aient aussi des programmes d'aide, notamment alimentaire et de développement).

Citons également la solution de l'entrepreneuriat social (business social) qui se trouve, quant à elle, à mi-chemin entre l'approche du volontariat social/humanitaire et l'approche économique.

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de réelle réponse efficace et miraculeuse à la pauvreté. Il n'y a pas de « *one-size-fits-all solution* », de remède unique. Les efforts conjugués et les différentes approches, hormis le recours aux marchés qui n'a jamais fait ses preuves quant à la justice sociale, sont nécessaires en ce qu'elles peuvent se compléter et apporter une valeur ajoutée, à condition de ne pas se contredire. Cependant, beaucoup d'actions se situent plutôt dans la gestion, le management de la pauvreté, que dans son éradication. Il existe pourtant des politiques publiques de justice fiscale, d'investissements publics dans les infrastructures (matérielles ou immatérielles) ou d'interventionnisme économique qui relèvent d'une volonté politique et de pressions sociales en ce sens. Toutefois, il faut bien constater que les exclus ne représentent pas un potentiel électoral. Bien souvent ils ne votent pas : bien que très visibles dans l'espace public, ils sont socialement invisibles.

## La gestion des pauvres en Belgique

Le *Rapport Général sur la Pauvreté* de 1994 (RGP) a marqué un tournant dans la manière de concevoir l'action publique contre la pauvreté en Belgique. Cette démarche, qui se veut inclusive, considère « que non seulement les pauvres et les exclus ont le droit à la parole mais qu'en outre leur parole entendue serait utile à tous et que ce qu'ils ont à dire doit être intégré dans la réflexion com-

6 Il semble que l'arrivée de réelles inégalités sociales et donc de la pauvreté remonte à la révolution agricole et donc aux premières formes de civilisation qui ont introduit avec la sédentarité, la notion de hiérarchie. En effet, dans les sociétés nomades il n'y a pas de « riches » pas de « pauvres », les conditions matérielles sont similaires pour tous.

7 Le ruissellement est une théorie politique sur l'économie selon laquelle les revenus des individus le plus riches sont réinjectés dans l'économie par le biais de leur consommation ou investissement, et contribuent ainsi à l'activité économique générale et à l'emploi.

mune sur l'organisation globale de la société<sup>8</sup>. » Cela relève d'une tendance générale récente selon laquelle on valorise comme expertes les personnes ayant vécu une expérience en tant que victime, malade, ou personne défavorisée par exemple<sup>9</sup>.

L'État fédéral (pour le volet fiscal), les Communautés (pour l'enseignement et les soins) et les Régions (pour la politique industrielle) sont compétents dans la lutte contre la pauvreté, et ce, dans une logique de cohésion sociale. Un Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé suite à un *Accord de coopération*<sup>10</sup> du 5 mai 1998. Ses missions sont d'analyser, d'émettre des avis, et de formuler des recommandations quant aux initiatives de l'État fédéral et des entités fédérées. L'intégration de ce service au sein d'Unia<sup>11</sup> atteste d'une volonté politique de considérer la pauvreté comme une discrimination liée à l'état de fortune (les ressources financières) ou l'origine sociale, deux critères protégés par la législation antidiscrimination. En 2003, le Service public fédéral Intégration sociale est mis sur pied dans l'espoir de garantir une existence digne à toute personne vivant en situation de pauvreté. Il subsidie notamment des appels à projets émanant de CPAS (logement, soutien à l'aide alimentaire, formation des travailleuses et travailleurs sociaux, etc.).

Malgré tout, l'approche belge a tendance à considérer la pauvreté comme un problème individuel dû à un manque

d'aptitudes sociales, culturelles ou émotionnelles<sup>12</sup> qu'il faudrait combler.

Un traitement social est donc réservé aux plus démunis, allant de la sanction financière à la stimulation accompagnée (État social actif ou *welfare state*), en passant par la formation. Cependant, les dénonciations de « fraude sociale des pauvres » se multiplient, ce qui induit et légitime aux yeux de certain·e·s la nécessité de contrôle permanent des allocataire·trice·s sociaux. Ainsi, les sociétés de distribution d'énergie sont tenues de transmettre à la Banque carrefour de la Sécurité sociale les données de consommation anormales, croisées ensuite par l'Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité (INAMI) avec la composition de ménage et les indemnités perçues. Comme le dénonce Jean-François Labille<sup>13</sup>, les pauvres n'ont plus de vie privée, là où les nantis bénéficient d'une protection quasi absolue. Les plus démunis sont condamnés à des autojustifications permanentes face aux tracasseries administratives<sup>14</sup>.

## Le numérique : une solution à la pauvreté ?

L'avocate américaine Élisabeth Mason<sup>15</sup> soutient que le *big data* et l'intelligence artificielle sont amenés à être des outils puissants pour lutter contre la pauvreté, car ils permettraient une évaluation impartiale de l'efficacité des programmes sociaux<sup>16</sup>. La révolution technologique pourrait créer des opportunités *low cost* et de nouvelles solutions (par exemple : la réduction des coûts de transaction et d'information, la levée d'obstacles pour créer sa micro-entreprise).

8 ATD-Quart Monde Belgique, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1994, p. 287.

9 Depuis 2004, les administrations fédérales belges chargées de matières sociales engagent des « experts du vécu » ayant eux-mêmes connu l'exclusion sociale pour mieux comprendre les besoins des populations démunies.

10 Un *Accord de coopération* est une Convention négociée entre Autorité fédérale, régions et communautés, ou certaines d'entre elles, afin d'accroître la collaboration et d'éviter des controverses entre ces entités.  
SOURCE : « Vocabulaire politique du CRISP » : [vocabularypolitique.be/accord-de-cooperation](http://vocabularypolitique.be/accord-de-cooperation)

11 Unia est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique. Unia défend la participation égale et inclusive de tous et toutes dans tous les secteurs de la société, et veille au respect des droits humains en Belgique. Plus d'informations sur [unia.be/fr/a-propos-dunia](http://unia.be/fr/a-propos-dunia)

12 F. GHESQUIÈRE et J. GIRÈS, « La Politique de lutte contre la pauvreté en Belgique », *Observatoire belge des inégalités*, 6 juillet 2015.  
> <http://inegalites.be/La-politique-de-lutte-contre-la-pauvrete>

13 *Le Vif*, n°3, 17 janvier 2019.

14 Citons à titre d'exemple le cas de la GRAPA, cette allocation sociale complémentaire pour les pensionné·e·s les plus pauvres et le fait que le facteur pourra opérer un contrôle de résidence inopiné, à la demande du Service Fédéral des Pensions. Voir *Le Soir* du 10 juillet 2019.

15 Elisabeth Mason est directrice du *Laboratoire pauvreté et technologie*, laboratoire qui dépend du *Centre sur la pauvreté et l'inégalité* de l'université de Stanford.

16 > [internetactu.net/2018/01/15/de-lautomatisation-des-inegalites](http://internetactu.net/2018/01/15/de-lautomatisation-des-inegalites)

Virginia Eubanks<sup>17</sup>, quant à elle, a analysé trois systèmes automatisés de « gestion » des pauvres (des programmes d'aide) aux États-Unis : un système pour automatiser l'éligibilité de candidat-e-s aux programmes d'assistance publique de l'État (sous-traité à un opérateur privé *IBM* et qui fut un échec<sup>18</sup>) ; un répertoire des SDF ; et un système d'analyse prédictif des abus et négligences sur les enfants dans trois États fédérés. Selon elle, ces systèmes (et les outils numériques de manière générale) sont utilisés pour surveiller les populations pauvres (ce qui n'est pas vraiment nouveau). Pire encore, certains algorithmes entraînent l'exclusion des personnes fragiles de ces dispositifs. Virginia Eubanks observe comment « les communautés les plus démunies ont toujours été les plus surveillées. Elle souligne la continuité entre les asiles, les prisons, les hospices de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux bases de données d'aujourd'hui, rappelant que les premières bases de données ont été créées par les promoteurs de l'eugénisme pour discriminer les criminels et les faibles d'esprit. Ça c'est pour rappeler que la tendance à la surveillance et contrainte des populations pauvres remontent de loin et ne sont des avatars issus des pratiques nouvelles<sup>19</sup>. »

L'automatisation au travers de l'intelligence artificielle et l'usage des *big datas*, si elle veut être socialement efficace à l'égard des personnes les plus vulnérables, requiert de conserver — et même de renforcer — l'aide et le contact humain des agent-e-s de première ligne. À ce sujet, le recours à des prestataires privés opérant dans une logique exclusivement lucrative pour accomplir des prestations sociales porte en soi un vice inquiétant (conflits d'intérêts). Par ailleurs, la numérisation ne règlera rien dès lors que les infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, logements, réseaux énergie et télécom) sont désorganisées, en pénurie, sous-équipées, voire même parfois absentes<sup>20</sup>.

17 Virginia Eubanks est chercheuse et professeure associée en Sciences politiques, à l'université d'État de New York à Albany.

18 Le taux de demande d'aides refusées a explosé tout comme la discrimination.

19 > [internetactu.net/2018/01/15/de-lautomatisation-des-inegalites](http://internetactu.net/2018/01/15/de-lautomatisation-des-inegalites)

20 Les infrastructures publiques peuvent aussi avoir une approche purement commerciale de leurs usagers, avec de bons et de mauvais clients peu solvables, ce qui remet en cause le principe de l'égalité de traitement des utilisateur-trice-s.

Il est à craindre que sans refinancement de ces infrastructures, beaucoup soient « exclus de la machine ».

## Conclusions

Étonnamment, la pauvreté n'est pas socialement perçue comme une discrimination, alors qu'elle est selon moi la première des discriminations. On parle tout de même (et heureusement) d'exclusions, ce qui est en phase avec la réalité telle que je l'envisage. *Nous sommes tous et toutes responsables*, à des degrés divers, de ces exclusions sociales totales qui représentent une violence extrême.

Au fil du temps et des contextes, nous observons une alternance dans les manières de percevoir la pauvreté. On passe d'une approche répressive culpabilisatrice criminalisant les pauvres (enfermement dans des maisons de travaux forcés, *workhouses*, envoi aux galères après trois arrestations<sup>21</sup>) à une appréciation curative (une maladie sociale à soigner), et ensuite à un problème de politique publique (facilitation et promotion du travail partiel ou occasionnel, polyactivité), pour finir par une approche économique de la pauvreté en termes de marché. Mais ces différentes approches interagissent, on observe des allers-retours entre responsabilité individuelle ou collective.

Personnellement, je suis convaincu qu'une politique fiscale proportionnelle à des revenus globalisés et supprimant les privilèges fiscaux des hauts revenus (qui sont des assistés fiscaux), couplée à une réduction drastique de la taxation indirecte (TVA, redevances, péages, accises, etc.) frappant indistinctement toute la population, est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. De même, une extension du domaine des services publics (énergie, secteur financier, mobilité, etc.) et une quasi-gratuité d'utilisation en fonction des revenus sont des armes de destruction massive de la pauvreté.

Le monde s'améliore-t-il moralement ? Je laisse cela à votre réflexion. Mais il semble bien que les rapports de force restent des déterminants majeurs dans cette

21 L. UYTDENBROEK, « La Pauvreté au fil des siècles : toujours la même histoire ? », in *Vivre ensemble Education*, 2010.

> [https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2010-03\\_pauvrete\\_histoire\\_car-net.pdf](https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2010-03_pauvrete_histoire_car-net.pdf).

« guerre » permanente entre les personnes ou les groupes sociaux pour l'attribution des ressources, même si cela est souvent pudiquement non-dit voire impensé. Il faut bien reconnaître que l'histoire des luttes sociales est celle d'un bon et juste usage de la colère sociale. Elle confirme que rien n'a jamais été donné, mais arraché. *Rien ne peut vraiment changer à l'amiable*. À de rares exceptions près, l'histoire est remplie d'inhumanité. Mais ce n'est pas une raison pour se dédouaner, voire justifier, ce fléau social. La pauvreté n'est pas une destinée. Les leviers d'action sont connus. Il n'y a pas de paix durable sans justice sociale.

Lorsque le monde va mal, ce sont les plus fragiles qui souffrent en premier lieu.

Alexandre PIRAUX

## Pour nourrir la réflexion

### Essais

- BANERJEE, A., DUFLO, E., *Repenser la pauvreté*, éd. Seuil 2012;
- CASTEL, R., *La Montée des incertitudes – Travail, protections, statut de l'individu*, éd. Seuil, 2009;
- DUVOUX, N., *Les Inégalités sociales*, éd. PUF, 2017;
- ASBL FORUM-BRUXELLES CONTRE LES INÉGALITÉS (ouvrage collectif), *Pauvrophobie*, éd. Luc Pire, 2018;
- PAUGAM, S., *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, éd. PUF, 2005;
- PAUGAM, S., DUVOUX, N., *La Régulation des pauvres*, éd. PUF, 2008.

### Littérature

- AUBENAS, F., *Les Quais de Ouistreham*, éd. de l'Olivier, 2010. (Récit autobiographique);
- DICKENS, C., *Les Temps difficiles*, éd. Gallimard, 2008;
- MORDILLAT, G., *La Tour abolie*, éd. Albin Michel, 2017;
- ORWELL, G., *Les Quais de Wigan*, éd. Ivrea, 1995. (Reportage);
- VUILLARD, É., *La Guerre des pauvres*, éd. Actes Sud, 2019. (Récit littéraire et historique.)

### Films

- DARDENNE J.-P., et L., *Deux jours, une nuit*, 2014.
- DELACROIX, O., MAKSYM, K., *Femmes du Nord – Quand la vie est un combat*, 2018. (Documentaire);
- DE SICA, V., *Le Voleur de bicyclette*, 1948;
- GUÉDIGUIAN R., *Marius et Jeannette*, 1997;
- PETRI, E., *La Classe ouvrière va au paradis*, 1971.

### Sites

- *Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté* > [rwlp.be](http://rwlp.be)
- *Observatoire de la santé et du social* > [ccc-gc.brussels/fit/observatbru/organisation/equipe](http://ccc-gc.brussels/fit/observatbru/organisation/equipe)

**Évolution des dispositifs juridiques  
encadrant le phénomène de pauvreté, du 18<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui**

\*\*\*

Notons que cet historique n'est pas exhaustif, mais il donne un aperçu de la manière dont la pauvreté a été définie et encadrée en fil du temps.

**1789** — *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Celle-ci ne comporte volontairement pas de garanties contre la pauvreté<sup>22</sup>, ce qui peut sembler étonnant. Dans l'esprit du texte, les personnes qui refusent le contrat social (les associés) n'ont pas à être protégées<sup>23</sup>. Selon Jean-Jacques Rousseau, elles sont des étrangers parmi les citoyens.

**1944** — *La Déclaration de Philadelphie*. Celle-ci a été adoptée suite à la conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) du 10 mai 1944. Elle pose les bases de la justice sociale à l'échelle internationale, et analyse la pauvreté « où qu'elle existe comme un danger pour la prospérité de tous ».

**1948** — *La Déclaration universelle des droits de l'Homme* qui consacre le droit à un niveau de vie suffisant et un droit à la sécurité économique et sociale

**1950** — *La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme*. L'article 5 exclut les vagabonds de la protection contre la détention arbitraire<sup>24</sup>.

**1966** — *Le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels* (PIDESC) codifie les droits accordés dans la *Déclaration universelle* de 1948 qui sont purement déclaratifs (non-contraignants).

**1993** — *Dépénalisation du vagabondage et de la mendicité dans la loi belge* qui ne figure pas dans la Constitution<sup>25</sup>. Notons que cela n'a pas empêché de nombreux règlements communaux de continuer à interdire ou à réglementer la présence des mendiant-e-s dans l'espace public<sup>26</sup>, ce qui témoigne d'une perception de la pauvreté

comme un trouble à l'ordre et la tranquillité publique. En revanche, l'article 23 de la Constitution belge inséré en 1993 aborde le sujet selon l'angle de la dignité humaine.

**2012** — *Recommandation n° 202 de l'Organisation Internationale du Travail* (OIT), qui instaure un socle de protection sociale au niveau mondial<sup>27</sup>, mais n'a pas de force obligatoire. L'idée de celle-ci est de fixer à l'échelle nationale un niveau minimal pour vivre dignement (sécurité élémentaire), ainsi que des garanties élémentaires pour les personnes ayant besoin de soins de santé essentiels.

À travers les toutes premières dispositions juridiques relatives aux droits humains se retrouve une séparation historique récurrente entre les bons et les mauvais pauvres. Les bons pauvres méritants sont ceux et celles qui sont incapables de travailler parce qu'invalides, et les mauvais — valides — sont suspectés de profiter leur vie durant de la société (et donc des personnes qui travaillent).

Le dispositif juridique a, au fur et à mesure, mis fin à certains jugements de valeur implicite sur la condition de pauvre. Toutefois, dans la plupart des États, les nouveaux droits sociaux et économiques ne sont pas opposables, et ne sont donc pas nécessairement effectifs.

De plus, malgré la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le PIDESC (1966), « bon nombre de penseurs politiques de certains courants continuent de nier que les pauvres aient le moindre droit à faire valoir, soit parce qu'on ne peut indiquer clairement qui aurait une obligation à leur égard, soit parce qu'on ne peut toucher aux avoirs des riches sans violer leurs droits humains<sup>28</sup>. »

Il est aussi frappant de constater, comme l'observe le Centre Europe Tiers-Monde (CETIM), que les textes prônant la lutte contre la pauvreté, qu'ils émanent de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et même de certaines agences onusiennes telles que le PNUD, ne mentionnent pas le lien avec les droits économiques et sociaux alors que la pauvreté est une des premières violations des droits humains qui conditionnent le bénéfice tous les autres droits<sup>29</sup>.

22 Contribution de J. FIERENS, *Pauvrophobie*, éd. Luc Pire, 2018, p. 204.

23 La *Constitution de 1793* dite de l'An 1 y pourvoira mais ne sera jamais appliquée...

24 M. UHRY, « Les Sans-abri sont une espèce spécifique du règne animal », in *Pauvrophobie*, op. cit., p. 133.

25 Moniteur belge du 19 février 1993.

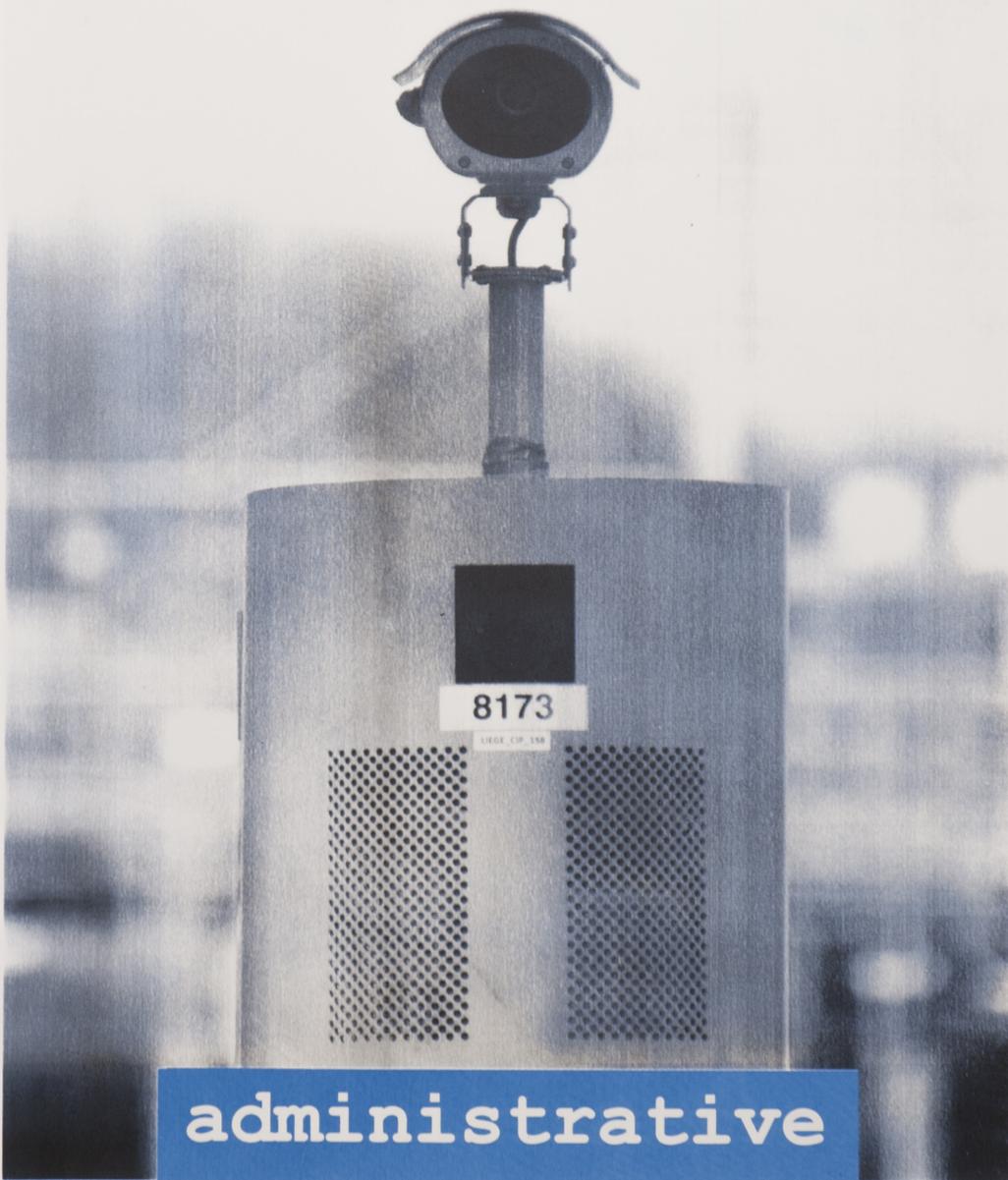
26 Citons à titre d'exemple les règlements de police administrative, notamment des villes de Namur ou de Charleroi qui fixent un calendrier et un territoire à la mendicité. La ville de Charleroi prévoit même la saisie administrative de l'animal pendant 48 heures. Citons également le règlement de la STIB assimilant la mendicité à une incivilité, comme cracher par terre.

27 F. PERL, « Introuvable revenu de base » in *Politique*, n° 106, décembre 2018.

28 > cetim.ch/la-pauvrete%3%A9-est-elle-une-violation-des-droits-humains Consulté le 17 février 2019.

29 *Ibidem*.§

# surveillance #2



92 378 469

# L'AIDE SOCIALE

## Tension entre le contrôle et l'accompagnement

Marie-Thérèse Coenen  
et Dominique Decoux

---

Au niveau de chaque commune et ville, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est le service public chargé d'attribuer l'aide sociale à ceux et celles qui n'ont aucun autre revenu. Chaque CPAS est piloté par un organe politique, le conseil de l'aide sociale. Après les élections communales, les groupes politiques représentés au Conseil élisent leurs représentant-e-s au Conseil du CPAS. Après la prestation de serment entre les mains du bourgmestre, le Conseil est installé et désigne<sup>1</sup> en son sein la présidence et les membres qui composeront le Comité de l'aide sociale. La mission de ce comité est d'examiner toute demande d'aide, d'octroyer ou de refuser l'aide sur base d'une enquête sociale réalisée par le service social. Le comité est le dernier maillon du processus de la demande d'aide : c'est à partir de ce lieu d'observation que nous avons voulu

.....

1 La présidence du CPAS fait partie de la négociation lors de la discussion menant à un accord de majorité entre les partis qui décident de gouverner la commune.

réfléchir à la disposition de « contrôle » telle qu'elle est mise en œuvre, mais aussi les marges d'autonomie qu'elle autorise.

Toute demande adressée au CPAS est soumise à une série de vérifications. Certaines sont des obligations légales, d'autres relèvent des pratiques mises en place au sein de l'administration. Octroyer le revenu d'intégration sociale n'est pas la seule mission du CPAS. Il déploie des services à caractère social, préventif et curatif (aide au surendettement, à l'insertion socioprofessionnelle, aide au logement), ainsi que des services d'intégration professionnelle. Dans ce contexte, il nous semble important d'interroger une tension qui traverse les pratiques du travail social. Tout se passe en effet comme si chaque assistant-e social-e devait jouer deux rôles à première vue contradictoires : le contrôle des critères pour l'octroi de l'aide sociale et l'accompagnement pour soutenir la démarche d'insertion sociale.

## La Sécurité sociale, le Revenu d'Intégration Sociale (RIS), un double filet de protection

La protection sociale se décline en Belgique selon deux systèmes de nature très différents. Le premier, la Sécurité sociale, est un ensemble d'assurances lié au contrat de travail salarié (ou assimilé<sup>2</sup>) qui couvre le risque de non-travail et la perte de revenu qui s'en suit. La cause peut être multiple : un problème de maladie (maladie, invalidité), la vieillesse (pension), le licenciement ou la fin d'un contrat (chômage). Les allocations familiales, qui font partie de cet ensemble, ne sont pas un revenu de remplacement, mais un complément pour les familles qui ont charge d'enfants. Dans le domaine de la sécurité sociale, le premier principe est le suivant : chacun contribue selon ses moyens. Tous les salariés versent obligatoirement des cotisations sociales, qui sont un pourcentage du salaire. Les employeurs versent également une contribution sociale pour leur personnel, appelée traditionnellement « charges patronales » ou « charges sociales ». Les syndicats préfèrent parler de salaires différés.

Le deuxième principe est que chacun reçoit en fonction de ses besoins. C'est un principe de solidarité. Si vous n'avez pas d'enfant, vous ne toucherez jamais d'allocations familiales, même si vous cotisez à la caisse des allocations familiales. Tout-e salarié-e a droit à un revenu de remplacement s'il est dans une situation où il ne perçoit plus son salaire sans en être responsable : un-e malade justifiera son absence au travail par un certificat de maladie, une personne qui veut accéder à la pension remplira des conditions d'âge et justifiera un certain nombre d'années de cotisation. Quel que soit le niveau des cotisations sociales, les revenus de remplacement sont plafonnés à un montant maximum, qui varie en fonction de la durée et de la composition de ménage.

Pour ceux et celles qui n'ont aucun revenu, qui n'ouvrent aucun droit à la sécurité sociale (indépendant-e-s, salarié-e-s qui n'ont pas assez de jours travaillés, femmes au foyer abandonnées...) ou qui gagnent un salaire inférieur au

.....  
2 Certaines personnes sont dans une situation qui est assimilée au travail. C'est le cas par exemple les jeunes qui, au sortir de leurs études, à certaines conditions, s'inscrivent au chômage et, après une période d'attente, bénéficient d'une allocation de chômage alors qu'ils n'ont pas encore cotisé.

minimum vital (travailleur et travailleuse pauvre, personne prestant sous contrat précaire de quelques heures, etc.), il existe un deuxième filet de protection sociale, l'aide sociale<sup>3</sup>. La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale a instauré un revenu d'intégration sociale<sup>4</sup>. À côté de l'aide financière, qui répond à une insuffisance de ressources avérée, il y a désormais un objectif de mise à l'emploi (sauf pour des raisons d'équité ou de santé) selon le principe que chacun-e peut contribuer en fonction de ses moyens à la société. Cette approche dite « dynamique » de l'aide est supplétive dans la mesure où la priorité sera toujours donnée aux droits auxquels la personne peut prétendre dans le système de la sécurité sociale. Elle est aussi conditionnelle, puisque la personne doit être dans les conditions prévues par la loi pour obtenir le RIS. La source de son financement est l'impôt<sup>5</sup>. C'est la solidarité citoyenne qui joue suivant le principe que chacun-e a « le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine »<sup>6</sup>. Cette affirmation qui transforme une assistance aléatoire en droit est la grande avancée de la loi organique de 1976 qui crée les CPAS (en lieu et place des Commissions d'assistance publique).

.....  
3 Les statistiques européennes identifient les deux systèmes sous le terme Protection sociale. Vu la source très différente du financement, nous les distinguons politiquement.  
4 Les étrangers, hors Union européenne, obtiennent, à certaines conditions, un Équivalent du Revenu d'Intégration Sociale (ÉRIS).  
5 Le RIS n'est pas une allocation universelle, à savoir un revenu de base octroyé à chacun et chacune sans condition si ce n'est celle de résider sur le territoire de la Belgique. Il est octroyé suite à une enquête sociale qui établit que les six conditions égales sont remplies.  
6 Article 23 : Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment :  
1° le droit au travail... ;  
2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;  
3° le droit à un logement décent ;  
4° le droit à la protection d'un environnement sain ;  
5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;  
6° le droit aux prestations familiales ».  
Chambre des représentants, *La Constitution belge*, juin 2019.

## Le contrôle comme condition du RIS

Le droit à l'intégration sociale est un droit individuel, modulé en fonction de la situation familiale. L'unité de référence est ici le ménage. Il peut se composer d'une personne adulte, d'un parent avec des enfants, d'un couple avec ou sans enfant, de deux adultes qui vivent sous le même toit, etc. Au moment d'ouvrir le droit à l'aide sociale, il sera ainsi vérifié si la personne est cohabitante, isolée ou chef-fe de ménage. Chaque statut donne droit à un revenu financier différent qui correspond théoriquement aux charges familiales réelles ou aux possibilités d'économie réalisée par le fait de vivre sous le même toit<sup>7</sup>. L'enquête sociale a alors pour but d'éviter toutes formes de fraude sociale, par exemple une domiciliation de complaisance<sup>8</sup>, la séparation fictive d'un couple pour bénéficier du statut de chef-fe de ménage avec la garde partagée des enfants, un revenu gagné au noir<sup>9</sup>, des revenus patrimoniaux non déclarés, etc<sup>10</sup>.

7 À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les montants de base du revenu d'intégration s'élèvent à 619,15 € pour les cohabitants (CATÉGORIE 1), à 928,73 € pour les personnes isolées (CATÉGORIE 2). Les cohabitants avec au moins un enfant à charge (CATÉGORIE 3) bénéficient d'une allocation de 1 254,82 € par mois.  
> [mi-is.be/fr/](http://mi-is.be/fr/)

8 Le statut de cohabitant est pénalisant en matière de revenu de remplacement ce qui fait que la plupart tentent de l'éviter d'une manière ou d'une autre. Pascale Jamouille appelle cela la double peine des précarisés : un moindre revenu et l'assignation à la solitude. C'est le système qui pousse à la fraude ou à cette forme d'ingénierie sociale. L'individualisation des droits régulariserait de nombreuses situations de vie.  
Pascale JAMOUILLE, *Des Hommes sur le fil – La Construction de l'identité masculine en milieux précaires*, éd. La découverte, 2005.

9 Le CPAS n'intervient pas sur l'origine des revenus de la personne. Vu le secret professionnel, le RIS peut ainsi être versé en complément d'un revenu perçu « au noir ».

10 À ce propos, il est intéressant de savoir que l'étude sur la fraude sociale, commanditée par la Secrétaire d'État à l'intégration sociale et réalisée en 2013 par la société de consultance PwC, a montré que celle-ci était marginale : « la fraude sociale en CPAS s'élèverait à 4,14 % en moyenne pour le revenu d'intégration sociale, 4,47 % pour l'aide sociale équivalente et 1,69 % pour l'aide médicale ». Les CPAS agissent en effet en amont par les biais de l'enquête sociale (visite à domicile, consultation des flux de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, etc.) et en aval (suspension de l'aide, recouvrement, poursuite pénale), ce qui rend la fraude difficile.

## L'enquête sociale : un exercice complexe

C'est lors de l'introduction de la demande que l'assistant-e social-e vérifie si les conditions administratives pour obtenir le droit à l'intégration sociale sont réunies. Aujourd'hui, pour bénéficier du revenu d'intégration sociale, il faut répondre à six conditions (article 3, Loi du 26 mai 2002) :

- avoir sa résidence effective en Belgique;
- être majeur ou assimilé-e à une personne majeure;
- posséder la nationalité belge (ou appartenir à une catégorie suivante : être citoyenne ou citoyen européen dans certaines conditions, être inscrit dans le registre des étrangers ou être reconnu apatride ou comme réfugié-e-s<sup>11</sup>);
- ne pas avoir d'autres revenus (d'un-e conjoint-e, de sécurité sociale ou d'un emploi avec un revenu suffisant, c'est-à-dire supérieur au RIS – Revenu d'Intégration Sociale);
- être disposé-e à travailler. Cette disposition doit être prise au sens large, à savoir être sur le chemin de l'insertion socioprofessionnelle à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent. Le RIS est accordé tant que la situation de la personne le nécessite;
- avoir fait recours aux autres prestations sociales en vertu de la loi belge ou étrangère.

La mission des travailleuses et travailleurs sociaux est de vérifier régulièrement si les conditions sont remplies<sup>12</sup>. Une fois l'enquête sociale bouclée, le travailleur ou la travailleuse sociale rédige un rapport social et fait des propositions d'aide en fonction des demandes de la personne ou de ce qu'il ou elle ont perçu comme nécessaire (le RIS, une carte médicale, un bon d'achat pour matelas, un frigo, etc.). C'est sur base de ce rapport que le comité

11 Ces conditions de « nationalité » ou de statuts particuliers liés au droit de séjour et d'établissement sur le territoire sont régulièrement revues à la baisse et limitent de fait l'accès à l'intégration sociale, à l'exception de l'aide médicale urgente, qui est encore, à ce jour, une aide universelle.

12 La révision se fait en général tous les ans, mais parfois cela se fait après une durée de 3 ou 6 mois : c'est une condition limitative supplémentaire!

de l'aide sociale accepte ou non les propositions. Le RIS ou l'ÉRIS octroyé, c'est la mission d'accompagnement qui doit primer.

Ces six critères sont fixés par la loi. Or toute loi peut être modifiée si le Parlement ou le Gouvernement en décide. Une autre politique d'intégration sociale, qui privilégierait par exemple l'identité nationale ou au contraire, individualiserait davantage le droit, pourrait venir durcir ou à l'inverse simplifier les conditions. Rappelons par exemple que le concept de cohabitant.e a été introduit dans l'assurance chômage d'abord et ensuite dans l'aide sociale, dans les années 1980, dans un contexte économique difficile, avec un objectif déclaré de réduire les dépenses de l'État. Aujourd'hui, ce critère lié au « choix de vie » des personnes fait l'objet d'interprétations diverses et de décisions différentes. Il est contesté, car trop aléatoire<sup>13</sup>. Un cas fréquent est celui d'un jeune, garçon ou fille, dont le CPAS soutient le projet d'études et qui vit dans une colocation : doit-il être considéré comme isolé ou cohabitant? Certains diront que l'organisation des espaces communs, le frigo et le partage des armoires de la cuisine induisent la cohabitation; d'autres, plaçant le fait que chacun.e est indépendant.e l'un.e de l'autre, proposeront un statut d'isolé.e! Le même jeune, s'il vit chez sa grand-mère pensionnée (très petite pension), sera-t-il considéré comme chef de ménage, isolé ou cohabitant? Dans le meilleur des cas, c'est l'enquête sociale et la jurisprudence des tribunaux du travail qui détermineront

13 « Arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 2013 relatif aux conditions minimales de l'enquête sociale établie conformément à l'article 19, §1<sup>er</sup>, de la Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale », MB, 14-03-2014, p.21662. L'article 1<sup>er</sup> définit ce qu'est l'enquête sociale : « une enquête individuelle permettant au centre de récolter les informations nécessaires permettant d'aboutir à un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face... ». Les autres articles précisent les conditions minimales de l'enquête sociale en vue de constituer le dossier social.

> [ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/12/01/2014011137/justel](http://ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/12/01/2014011137/justel)

Voir aussi la « Circulaire du 14 mars 2014 portant sur les conditions minimales de l'enquête sociale exigée dans le cadre de la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale et dans le cadre de l'aide sociale accordée par les CPAS et remboursée par l'État conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1965 », MB, 4.07.2014, p. 51594. Ces textes servent de balises aux administrations. Le SPF Intégration sociale publie également un *Guide de l'enquête sociale dans les CPAS*, disponible en ligne.

> [mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/guide-de-lenquete-sociale-dans-les-cpas](http://mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/guide-de-lenquete-sociale-dans-les-cpas)

le statut de l'ayant droit; mais la décision relève aussi de la manière dont le comité de l'aide sociale envisage ce type de situation. Normalement, l'approche doit rester « neutre » et se contenter d'appliquer la loi, mais la marge d'interprétation est large. Cela pose une question d'équité et d'égalité de traitement entre des situations comparables.

## La mission d'accompagnement

Ce volet est essentiel. La Constitution dans son article 22, proclame que « chacun a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et conditions fixées par la loi... ». Tout contrôle doit donc s'inscrire dans ce principe fondamental et se faire de manière non invasive. Ce principe de base est régulièrement rappelé à celles et ceux qui l'exercent. Si la loi est la même pour tous et toutes, chaque CPAS développe ses propres pratiques de contrôle, dont certaines sont manifestement obsolètes. Sont cités, comme pratiques abusives, la vérification des objets usuels dans la salle de bain, l'inspection des vêtements d'une autre personne, l'ouverture des armoires pour constater si d'autres vivent sous le même toit, vérifier l'organisation du frigo (en cas de colocation), demander les extraits de comptes de la personne, etc. Elles sont intrusives et ne respectent pas la vie privée de la personne.

L'inspection fédérale qui exerce un droit de regard sur l'administration rappelle régulièrement les limites de l'exercice : on ne viole pas l'intimité des gens. Une chose est de vérifier le nom sur une sonnette, sur la boîte aux lettres, de rencontrer la personne à son domicile, une autre est de faire intrusion dans sa vie privée<sup>14</sup>. S'il y a un doute sur la composition réelle du ménage, il doit bénéficier à l'intéressé.e.

Cette visite du domicile, est-elle vraiment utile aux besoins de l'enquête sociale vu que la personne est déjà inscrite au registre de la population et que son adresse est normalement vérifiée en amont par l'administration

14 Dans un courrier adressé à l'administration en 2019, l'Inspection fédérale précise qu'« exiger la production systématique des trois derniers mois d'extraits de compte complets constitue une ingérence inacceptable dans la vie privée de l'utilisateur [...] En raison du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le SPP est dorénavant très vigilant sur cette pratique. »

communale (ou l'agent-e de quartier)? Pourtant, outre qu'elle fait partie intégrante de l'enquête sociale pour l'obtention du RIS, vérifier la résidence de la personne peut aussi présenter un aspect positif. Cela permet en effet au travailleur ou à la travailleuse sociale de saisir le contexte de vie de la personne, sa réalité, ses conditions de bien-être ou plutôt de mal-être (insalubrité, manque d'installation, eau, gaz, électricité, manque de « biens et de confort », etc.) et d'y apporter, dans la mesure du possible, des réponses.

### La déontologie du contrôle

Dans une administration publique, la déontologie du contrôle dépend de nombreux facteurs : il y a d'un côté la loi, de l'autre sa mise en œuvre. Par exemple, la ou le travailleur social peut avoir ses habitudes il défendra sa position en s'autorisant du fait qu'il a « toujours fait comme cela ». Du reste, le service social a ses propres objectifs : il peut avoir adopté des protocoles précis, qu'il demandera à ses agent-e-s d'appliquer, ce dont ils et elles rendront compte dans leur rapport social. Enfin, la direction politique (Conseil du CPAS et les comités de l'aide sociale) peut exprimer une certaine ligne (dure ou souple) en matière de contrôle des usagers et usagères. Il n'est pas rare d'y rencontrer des mandataires politiques pour qui le principe du mérite prime sur le droit, renvoyant à l'image du « bon pauvre ». À celui ou celle qui fait preuve de bonne volonté « pour s'en sortir », qui cherche des solutions, mais sans obligation de résultat, l'aide sera plus facilement octroyée que si la personne semble s'installer dans l'assistanat, revendique son droit et ne répond pas nécessairement aux injonctions du service social (apport de documents, respect des horaires des rendez-vous, etc.). La décision risque d'être différente en fonction de la vision que la conseillère ou le conseiller a de l'aide sociale, droit ou revenu à mériter. C'est alors à l'administration du service social de rappeler les règles à suivre. Mais, comme

tout se passe à huis clos, la transparence et l'égalité de traitement ne sont pas toujours garanties<sup>15</sup>.

Les assistantes et assistants sociaux sont assermenté-e-s – c'est-à-dire qu'ils et elles prêtent serment au président ou à la présidente du CPAS où ils et elles vont exercer – et leur rapport social fait foi a priori. Il doit refléter de manière précise et objective la situation de la personne, de la famille. Le rapport social éclaire une situation et permet au Comité de l'aide sociale de se faire une opinion et de décider de l'octroi ou du refus de l'aide. Cela suppose, dans l'approche des situations, respect et rigueur. Les jugements de valeur n'y ont pas leur place. Doivent y figurer des faits objectifs et un bilan social réalisé après une écoute attentive et bienveillante de la personne. C'est un élément fondamental de la déontologie du métier de travailleur-euse social-e et c'est une responsabilité importante vis-à-vis de celles et ceux qui introduisent une demande d'aide.

Enfin, le CPAS a une responsabilité vis-à-vis de son personnel. Il doit soutenir la formation continue de ses agent-e-s de première ligne (toutes fonctions confondues), travailler régulièrement avec les équipes à l'amélioration des pratiques et les fixer dans des lignes de conduite précises. Il serait d'ailleurs judicieux de faire référence à des citoyen-ne-s-bénéficiaires plutôt que comme des usager-e-s.

### Un nouveau venu : le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)

Une politique n'est sociale que si elle est émancipatrice et permet l'autonomisation des personnes. Une fois les conditions administratives vérifiées en amont, le travail d'accompagnement commence. Quand une personne voit ses besoins de base satisfaits, elle devient plus disponible et peut reprendre confiance dans ses compétences et ses capacités. C'est une condition indispensable pour démarrer un projet, comme chercher un logement convenable, trouver une crèche, s'inscrire à une formation,

.....  
15 Néanmoins, les CPAS sont soumis aux contrôles des inspecteur-trice-s du Service public fédéral Intégration sociale et de leurs tutelles régionales. Ils vérifient que les RIS et ÉRIS sont attribués conformément à la loi et font également des recommandations sur la bonne administration des dossiers, ce qui limite la tentation clientéliste des mandataires politiques.

chercher du travail avec une meilleure idée de ce qui est possible, étudier le français ou le néerlandais, apprendre à lire et à écrire, postuler à un poste de travail sous le contrat de l'article 60 des CPAS, etc. La rencontre avec la ou le travailleur social-e doit permettre aux citoyen-ne-s-bénéficiaires d'acquérir une confiance suffisante en eux-mêmes, pour se lancer dans ce processus.

La mission d'intégration professionnelle a été entièrement revue avec la loi du 21 juillet 2016<sup>16</sup> qui a rendu obligatoire la signature d'un projet individualisé (PIIS) à tout octroi du RIS. Il « contractualise » l'aide et la lie à des démarches à accomplir par l'ayant droit. Elles sont négociées entre les deux parties : le service social et l'usager-e<sup>17</sup>. Cela peut être, par exemple, la tâche de chercher un logement, de s'inscrire à des ateliers de recherche active d'emploi, de suivre un cursus scolaire, d'apprendre à lire et à écrire, de participer à des cours de maîtrise du français, de mettre en place un protocole de soin (dépendance et assuétudes diverses), prendre des dispositions pour sortir du surendettement, etc. Les solutions multiples, et adaptées à chaque situation, peuvent évoluer avec le temps.

## Tremplin ou couperet?

Dès son introduction et sa généralisation à tous les bénéficiaires du RIS, le PIIS a été perçu par les usager-e-s comme un nouveau type de contrôle, ce qu'il est dans certains cas. Pour d'autres, c'est au contraire une nouvelle forme de soutien institutionnalisée. Le PIIS est alors vécu comme une occasion de s'autonomiser, d'agir, ou à tout le moins d'accéder à un mieux-vivre.

Beaucoup de CPAS ont contesté cette nouvelle obligation en mettant en cause sa faisabilité. Après discussion avec l'Autorité Fédérale, le Service public fédéral de l'Inté-

gration sociale (SPP IS)<sup>18</sup>, certaines critiques et demandes ont été prises en compte. Les CPAS sont désormais libres de définir le type de contrat et les modalités d'évaluation qu'ils mettent en place avec leur public bénéficiaire. Ils sont encouragés à diversifier leur offre : soins, formation, recherche logement, apprentissage des langues, cours d'alpha, recherche d'emploi, processus d'insertion socioprofessionnelle (atelier CV, atelier de définition du projet professionnel pour entrer dans le circuit de l'obtention d'un poste article 60, etc.<sup>19</sup>). Or, si le système crée des obligations dans le chef de l'usager-e, et si une clause prévoit la suspension de l'aide en cas de non-respect du contrat — c'est le bâton —, il engage également les travailleuses et travailleurs sociaux, qui doivent soutenir la démarche de la personne et évaluer régulièrement le chemin parcouru — c'est la carotte.

Ce contrat entre la ou le citoyen bénéficiaire et l'administration doit se faire dans le respect de ses aspirations et de ses difficultés. Cela suppose une posture bienveillante dans le chef du travailleur ou de la travailleuse sociale et dans celui de la personne aidée, la possibilité et les moyens de se mobiliser sur un projet. Ce contrat peut être revu en fonction de l'avancement et de la réalisation du projet, mais aussi en fonction des changements dans le parcours de la personne.

Ce projet (PIIS) ne peut donc être un cadre « couperet » de l'aide sociale. D'une part, la plupart des CPAS n'ont pas les moyens de réaliser un suivi individualisé de chaque bénéficiaire et, d'autre part, les sanctions encourues en cas de fraudes (travail en noir, fraude sur les revenus, etc.) sont déjà précisées dans la loi instituant le revenu d'intégration sociale – RIS. Pourquoi multiplier ces menaces et attiser

16 Le PIIS a été réformé en profondeur par la loi du 21 juillet 2016 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale et l'Arrêté royal du 3 octobre 2016 modifiant l'Arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale. Les modalités d'application sont définies dans la Circulaire générale de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, 27 mars 2018

17 Certaines personnes en sont dispensées pour des raisons d'équité, de santé ou d'incapacité temporaire.

18 Pour plus d'informations sur leurs missions, voir leur site internet : > [www.mi-is.be/fr/a-propos-du-spp-is](http://www.mi-is.be/fr/a-propos-du-spp-is)

19 Dominique Decoux a par exemple initié dès 2005, avec une équipe d'animateurs interculturels, des ateliers citoyens visant à permettre aux usagers et usagères primo-arrivants de comprendre la société dans laquelle ils s'étaient installés. Son histoire, ses référents culturels, son organisation politique et administrative et de multiples informations permettant de mieux organiser leur vie ici, pour s'y insérer et développer un projet qui fasse sens pour eux : enseignement, sécurité sociale, travail, droits politiques, santé, vie locale, culture, formation, etc. Dès le début, comme historienne en histoire sociale, Marie-Thérèse Coenen a été associée à ce projet. L'animation est désormais réalisée par Renée Dresse du CARHOP, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire.

les peurs? Adopter une attitude méfiante et exercer des contrôles vexatoires ne permet pas aux citoyen-ne-s bénéficiaires d'avoir une confiance suffisante en elles et en eux : ces dispositifs produisent souvent l'effet contraire et broient l'individu. Il faut le dire clairement : exclusion du droit à l'intégration sociale pour non-collaboration à la réalisation du contrat PIIS relève *in fine* d'un choix politique! Aucun CPAS n'est obligé d'activer cette mesure. Les tribunaux du travail sont là pour protéger l'usager de cet arbitrage, s'il y a lieu<sup>20</sup>.

C'est l'idée que nous voudrions finalement défendre : là où la ou le travailleur social se trouve en tension entre sa mission de contrôle et celle d'accompagnement, il ou elle doit pouvoir définir les situations, en fait assez rares, où une posture de contrôle-sanction doit être adoptée ; dans les autres circonstances, c'est l'accompagnement-soutien qui doit primer<sup>21</sup>. Régulièrement, les travailleuses et travailleurs sociaux soulignent cette tension qu'ils et elles vivent entre l'éthique de la profession et la réalité, les contraintes du travail<sup>22</sup>. Tenter de la surmonter suppose le soutien institutionnel de la hiérarchie, des temps de coordination au sein des équipes et des évaluations régulières des personnes. Pour les institutions qui délivrent des aides conditionnées, le suivi et le contrôle font partie des missions. Il fait aussi partie du quotidien des travailleurs et travailleuses sociales, à charge pour ces personnes de le rendre respectueux — il y va de leur responsabilité.

La loi organique de 1976 sur le centre public d'aide sociale revue et complétée par la loi de 2002 instituant un revenu d'intégration sociale délivre, à certaines conditions, un revenu aux personnes vivant dans l'extrême précarité.

L'établissement de l'état de besoin et les conditions à réunir pour obtenir ce droit supposent un contrôle depuis la demande de l'aide et tant que la personne relève de l'assistance. L'octroi du revenu d'intégration acquis, la mission des équipes sociales évolue. C'est l'accompagnement qui doit primer. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une contractualisation entre le CPAS et l'ayant droit à travers le PIIS. Le rôle de l'administration n'est pas de sanctionner les manquements, mais d'en soutenir la réalisation, sans jamais oublier que sortir de la précarité, quoi qu'on dise parfois, ne se décrète pas.

Marie-Thérèse COENEN et Dominique DECOUX

.....  
20 Un bénéficiaire peut déposer plainte et contester une décision prise à son égard par le CPAS, auprès du tribunal du travail avec l'aide de services sociaux présents sur le territoire ou d'avocats *pro deo*. Il peut aussi avant la prise de décision, demander d'être entendu par le Comité de l'aide sociale. C'est un droit de l'usager. Il vient présenter et défendre son dossier, avec l'aide d'une personne de son choix, d'un traducteur, etc. L'expérience montre que cette audition clarifie souvent la posture, les objectifs et les moyens mobilisés par la personne.

21 Vincent DUBOIS, « Le Paradoxe du contrôleur — incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°178, éd. Seuil, 2009, p.28-49.

22 Jean-Luc BIENFET, « Projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) — 6 mois après l'entrée en vigueur de la réforme, où en est-on? », in *Trait d'union. Ville et communes de Bruxelles-Capitale*, n°102, juillet-août 2017, p.18-22.

surveillance #6

31057

LIEGE\_CIP\_160

permanente



# PROSTITUTIONS

## Chronique d'un combat incessant contre le contrôle permanent

Patrick **Govers**  
et Gaëtan **Absil**

---

La prostitution est l'objet d'interprétations diverses et contradictoires : si elle est parfois vue comme un mal nécessaire, elle est quelquefois envisagée comme un moyen de s'affranchir de la société patriarcale. Certain-e-s proposent de l'encadrer administrativement et légalement (optique réglementariste) tandis que d'autres souhaitent la voir « disparaître », l'abolir (perspective abolitionniste)<sup>1</sup>. Elle demeure cependant en général synonyme de domination masculine (à la fois physique, économique, sociale, politique et symbolique). Mais qu'entend-on au

juste par prostitution? L'enquête ethnographique<sup>2</sup> que nous (anthropologues blancs, hétérosexuels, de la classe moyenne, respectivement dans leur soixantaine et leur quarantaine) avons menée en 2015-2016 en Wallonie (Liège, Seraing, Charleroi) et Bruxelles avait un double objectif :

- a. Présenter une vision de la prostitution qui respecte sa complexité et la manière dont celles et ceux qui l'exercent la décrivent ;
- b. Proposer des pistes d'action possible.

.....

### 2 L'enquête :

- Commande institutionnelle (appel d'offres) d'Isabelle Simonis (PS), alors ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances ;
- Recrutement des personnes exerçant la prostitution sur base volontaire à partir de contacts sur le terrain (salon, bar/vitrine, rue) et par téléphone. L'accès à certains lieux a été parfois facilité par d'autres professionnel-le-s (association, police, chercheur-euse-s). Les entretiens sont rémunérés ;
- Données collectées : 29 entretiens semi-structurés (26 femmes, 2 hommes, 1 transgenre) et 31 conversations de terrain. Les entretiens sont complétés par les notes des carnets de terrain.
- Analyse des entretiens retranscrits réalisée à partir de la théorie d'Iris Marion Young ;
- Critique et validation : l'analyse est discutée et présentée à 10 expert-e-s (association, université, services publics) ;
- Il est à noter que, eu égard au positionnement du pouvoir de tutelle du commanditaire de l'étude (pro abolitionniste), deux associations de terrains ont décliné l'invitation à participer à l'enquête.

.....

1 Pour les réglementaristes, la prostitution est à considérer comme un travail : il convient donc de la réglementer, comme tout autre travail, de lui donner un statut, de définir des droits et devoirs. Les abolitionnistes se concentrent sur le fait que la prostitution engendre des relations de domination et d'exploitation : dans cette optique, il faut la combattre, notamment en pénalisant les clients et en réinsérant socialement les personnes qui exercent la prostitution. Concernant ces controverses, voir par exemple Nicole VAN ENIS, « Prostitution – Qu'apporte la réflexion féministe? », *Barricade*, 2015.

La rédaction du livre *Emprises dans les prostitutions*, publié en juin 2019, nous a conduits à formuler une proposition socio-anthropologique compréhensive et située (dans le temps et l'espace) du phénomène social de la prostitution. Le temps écoulé depuis la mise en œuvre de l'enquête, l'écriture du rapport de recherche et le livre, témoigne de notre cheminement et de notre positionnement par rapport aux prostitutions. Au fur et à mesure, nous avons précisé notre posture : comprendre la prostitution à partir du point de vue des personnes qui l'exercent<sup>3</sup> et sans nous inscrire dans des controverses idéologiques.

L'analyse des données collectées durant notre enquête révèle un élément récurrent dans les récits des personnes exerçant la prostitution : il est plus facile d'y entrer que d'en sortir<sup>4</sup>. Autre élément récurrent, les personnes interviewées insistent sur le fait que la traite des êtres humains et la prostitution sont deux choses différentes. Comment interpréter ces constats ?

L'acte de prostitution est une réalité historique : chacune de ses figures s'inscrit dans un contexte social, matériel, économique et imaginaire donné et renvoie à une forme spécifique de rapports sociaux sexuels et genrés. Il est donc important de pluraliser le terme. Pour autant, elles relèvent toutes du continuum d'échange économique-sexuel<sup>5</sup>, essentiellement inégalitaire, et dont la logique

est : compensation monétaire (du côté des hommes) *versus* offre de service sexuel (du côté des femmes).

Qu'en est-il à cet égard de notre propre contexte socio-historique ? Depuis les années 1990, les prostitutions constituent un terrain privilégié pour l'économie néolibérale, toujours soucieuse d'exploiter les corps et les esprits tout en promouvant la liberté et le bonheur individuel<sup>6</sup>. Le monde de la prostitution « des grandes années » – pour reprendre l'expression d'une personne interviewée – se meurt : la prostitution des bars, des courtisanes et du « grand jeu » tend à disparaître sous l'effet conjugué de quatre phénomènes. Le premier est l'attention que lui portent les politiques publiques – en général attentives à la partie la plus visible du problème, tout ce qui évoque le vice, la délinquance et l'immoralité (elles conduisent par exemple à la création d'un Eros Center). Second phénomène observé, l'uberisation de l'activité encouragée par certains sites (par exemple ceux de salons où le client peut très précisément cibler ses désirs). L'uberisation<sup>7</sup> des modalités d'exercice de la prostitution renvoie à la figure de l'auto-entrepreneuriat, à une prostitution « sans lieu » propre, négociée dans l'espace virtuel du web : la personne qui exerce, en devenant « entrepreneur de soi », réalise alors pleinement l'idéologie libérale, centrée comme on sait sur l'individu et le masculinisme<sup>8</sup>. Un troisième phénomène mentionné par les personnes enquêtées est la concurrence induite par le développement des réseaux de traite des migrantes et des migrants. Enfin, un quatrième phénomène semble s'imposer – mais cela devrait être vérifié –, la prostitution dite « de survie », du reste presque invisible dans l'espace public (il ne s'agit

.....  
3 Nous utilisons intentionnellement l'expression « personne exerçant la prostitution » afin de conserver une position de neutralité axiologique – par opposition à des expressions plus connotées idéologiquement, telles que travailleur.e du sexe, prostitué.e, pute (même si ce dernier terme est parfois repris positivement par les personnes exerçant la prostitution).

4 Patrick GOVERS et Gaëtan ABSIL, *Emprises dans les prostitutions – Ethnographie des combats quotidiens pour une vie ordinaire*, éd. Edipro/Helmo, 2019.

5 Le concept de continuum d'échange économique-sexuel a été théorisé par Paola Tabet (une féministe matérialiste) dans un article publié en 1987 dans *Les Temps modernes*. Lors d'un colloque organisé en 2010 autour de sa pensée, elle le définit en ces mots : « La transaction économique investit globalement les rapports entre les sexes. Mais au lieu de la division nette entre les différentes formes de rapports que nous avons coutume de nous représenter dans les sociétés occidentales, on doit plutôt postuler l'existence d'un éventail de variations, d'un continuum allant des rapports matrimoniaux aux relations dans lesquelles il y a un échange régi par un contrat et un tarif explicites, comme c'est le cas dans la prostitution. » Paola TABET, « Échange économique-sexuel et continuum », in Christophe BROQUA et Catherine DESCHAMPS, *L'Échange économique-sexuel*, éd. EHESS, 2014, p. 29.

.....  
6 Jonathan CRARY, *24/7 – Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, éd. La Découverte, 2013.

7 Notons-le en passant : réglementarisme et abolitionnisme pourraient l'un et l'autre contribuer à cette ubérisation des pratiques. Le premier peut s'accommoder de l'auto-entrepreneuriat, tandis que le second, en luttant contre l'institutionnalisation légale de la prostitution, barre l'accès au statut de salarié pourtant souhaité par plusieurs répondantes à l'enquête.

8 Dans les mots de Thiers-Vidal « J'entends par "masculinisme" l'idéologie politique gouvernante, structurant la société de telle façon que deux classes sociales sont produites : les hommes et les femmes. La classe sociale des hommes se fonde sur l'oppression des femmes, source de vie améliorée. » Leo THIERS-VIDAL, « De la masculinité à l'anti-masculinisme – Penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position oppressive », *Nouvelles Questions Féministes*, vol 21, n°3, 2002, p. 71-83.

pas seulement d'obtenir de l'argent pour de la drogue ou de l'alcool, mais bien de manger, de trouver un logement, un emploi)<sup>9</sup>.

## Contrôle et subalternité

Nous émettons l'hypothèse que l'activité prostitutionnelle est un dispositif de pouvoir qui, au travers d'interactions sociales d'un genre particulier, produit de la *subalternité*. Arrêtons-nous un instant sur ce dernier terme. Être subalterne, c'est être assigné à un lieu où la capacité à accéder au pouvoir est radicalement niée<sup>10</sup>. La subalternité renvoie ainsi à des formes d'oppression qui caractérisent le vécu de personnes marginalisées et stigmatisées : par exemple celles que l'on étiquette comme « prostituées ». C'est pourquoi il est indispensable d'envisager ces personnes dans leur globalité et dans leur vie quotidienne, en évitant à tout prix de les réduire à leur identité de « prostituées ». Car c'est bien sur la totalité de l'expérience vécue que s'exerce un contrôle protéiforme s'insinuant dans les différents aspects du quotidien, un contrôle qui semble souvent détruire jusqu'à l'espoir, pourtant présent, d'un jour mener une vie ordinaire.

Afin de nourrir notre hypothèse, nous recourons à la pensée de la philosophe féministe américaine Iris Marion Young. Celle-ci a identifié cinq aspects de l'oppression : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance politique, l'impérialisme culturel et la violence<sup>11</sup>. Cette approche a l'avantage de rendre compte de la manière dont les structures (le fait de faire partie d'une classe sociale, d'une « race », d'un genre, d'une orientation sexuelle, d'une génération, etc.) déterminent les vies individuelles, mais aussi de la manière dont les interactions sociales (les relations concrètes entre les êtres humains) façonnent ces mêmes vies.

.....  
9 Ce qui est appelé dans certaines études « *survival sex* ». Voir Paola TABET, *art. cit.*, p. 47.

10 Voir à ce propos Sarah BRACKE, « *Is the Subaltern Resilient? Notes on Agency and Neoliberal Subjects* », *Cultural studies*, n° 30, 2016, p. 839-855.

11 Iris Marion YOUNG, *Justice and the Politics of Difference*, éd. Princeton University Press, 1990.

## Contrôle de l'exploitation

Pour ce qui est des personnes exerçant la prostitution, l'exploitation vécue au quotidien revêt plusieurs visages : elle va bien au-delà de la relation tarifée. Pour le dire autrement, l'exploitation ne se limite pas à l'espace marchand réunissant celle qui utilise son corps et celui qui paie pour y avoir accès. Elle est également présente dans d'autres dimensions du quotidien, qui impliquent d'autres acteurs : le propriétaire du bien où la relation tarifée a lieu, le propriétaire du bien où vit la personne exerçant la prostitution, le proxénète éventuel, le mari, la/le concurrent-e, des acteurs de la fonction publique (par exemple le SPF finance) ou encore, sous une forme plus symbolique que matérielle, les journalistes ou les étudiantes et les étudiants réalisant leurs travaux de fin d'études sur ce thème.

Les personnes qui exercent leur activité dans des vitrines sont confrontées non seulement à une exploitation économique de la part du propriétaire, mais aussi à un contrôle sur leurs pratiques elles-mêmes. Tamara<sup>12</sup>, la trentaine, exerce dans une vitrine de la région liégeoise. Elle relate que le propriétaire du local lui interdit de se faire remplacer. En cas de maladie, elle n'a donc pas de revenus, mais elle est obligée de payer son loyer (un loyer fréquemment plus important que celui mentionné dans le contrat de location).

Trouver un endroit pour habiter signifie souvent affronter le regard scrutateur du propriétaire du bien en location. Comment lui fournir les preuves de revenus exigés? Samantha raconte par exemple que, pour esquiver ce contrôle, elle a falsifié les fiches de paie qu'elle avait gardées d'un travail précédent.

La figure du proxénète semble relever davantage d'un type de prostitution en lien avec les réseaux de traite. Macha explique que c'est un ami qui l'a mise dans les mains d'un proxénète. Celui-ci l'a conduite à Anvers, à la Villa Tinto. Elle était sous son emprise physique (menace de mort en cas de fuite). Elle y a travaillé plusieurs mois, à

.....  
12 Tous les noms qui sont évoqués ici sont des noms d'emprunt. De plus, toutes les précautions ont été prises pour assurer la confidentialité aux personnes interviewées.

« l'abattage », c'est-à-dire un grand nombre de clients par pause, généralement sans possibilité de choisir les clients.

Le mari peut être un compagnon de vie attentionné ; il peut aussi être un maquereau. Tel est le cas de « la survivante<sup>13</sup> ». Lorsque celle-ci décide de sortir définitivement de la prostitution et de divorcer, son mari fera main basse sur les biens acquis par le biais de l'activité prostitutionnelle (appartement, etc.). Elle se retrouvera sans le sou et devra, par la suite, faire face à un redressement fiscal conséquent qui plombera, pendant de nombreuses années, sa nouvelle existence de travailleuse et de mère.

L'exploitation peut enfin être symbolique. L'objet de l'exploitation est alors le vécu même des personnes exerçant la prostitution. On pourrait parler d'une vampirisation de leurs vies, tant elles sont parfois dépossédées de leur propre récit : soit par des journalistes soucieux de vendre un article en épingleant un aspect « juteux » du récit, au détriment de sa complexité ; soit par des étudiantes et des étudiants, ou des chercheuses et des chercheurs, qui utiliseront les récits des personnes à des fins académiques (travail de séminaire, travail de fin d'études, doctorat...), sans assurer un retour auprès des enquêtés-e-s.

Au total, cette exploitation symbolique, tout comme l'exploitation matérielle, concourt à baliser la vie des personnes qui exercent la prostitution. Petit à petit, les conditions d'exercices de la prostitution acquièrent ainsi un statut de normes implicites ou inconscientes (« c'est la règle, c'est comme cela »). L'exploitation matérielle et symbolique détermine de la sorte un contrôle à la fois omniprésent, intériorisé et banalisé, sinon invisible, et qui, en retour, renforce lui-même l'exploitation.

## Contrôle de la marginalisation

La marginalisation – le fait d'être littéralement mis dans la marge, de se retrouver aux portes de l'exclusion – s'opère dans le cadre de différentes interactions sociales qui rassemblent des acteurs divers : la brigade des mœurs, les associations de terrain, les familles, les proches. La déclaration auprès de la brigade des mœurs est un préalable

.....  
13 C'est sous cette appellation que la personne interviewée s'est présentée.

obligé à l'exercice de l'activité en vitrines et en salon de massage. La personne est ainsi catégorisée par son activité prostitutionnelle, classée dans un fichier bien spécifique. Elle fera alors l'objet d'un contrôle plus ou moins régulier (la brigade des mœurs effectue des visites dans les salons de massage répertoriés). Paradoxalement, les missions des associations de terrain actives dans les rues et les vitrines des grandes villes participent de cette marginalisation, alors même qu'elles tentent, à des degrés divers, de décloisonner l'activité prostitutionnelle, de l'extraire des marges où elle se trouve. Les parents et les proches, parfois, contribuent à marginaliser. Ingrid confie que son mari est au courant de son activité, qu'ils décident ensemble d'en informer (ou non) leurs amis ; mais il n'en va pas de même avec la famille : celle-ci ne connaît pas la vérité, même si elle suspecte quelque chose. Pour Yolande, c'est différent : sa famille est au courant, ce qui a d'ailleurs provoqué un commentaire paternel cinglant (il l'a mise en garde, afin qu'elle ne devienne pas cause de conflits voire de divorces au sein des couples).

Les relations avec des proches sont parfois à l'origine de l'activité prostitutionnelle. Adélia, migrante, raconte que c'est sa cousine qui l'a introduite dans les Eros center d'Allemagne ; après y avoir travaillé un moment, elle est arrivée en région liégeoise où, au fil du temps, elle a réussi à obtenir un horaire de jour.

On le voit, ces interactions sociales relèguent les personnes exerçant la prostitution dans des espaces connotés négativement, spatialement clos sur eux-mêmes, pour une part, sales et dangereux. Couplées aux rapports d'exploitation, ces interactions contribuent au contrôle permanent des personnes : elles participent ainsi au tissage d'un réseau dense qui, avec les autres formes d'oppression, dessine peu à peu les frontières de pratiques d'isolement, de confinement. Lorsqu'elles ne concernent pas des victimes de la traite des êtres humains, ces interactions peuvent cependant constituer une nouvelle forme de socialisation entre personnes exerçant dans une même rue, un même lieu. Au total, cette nouvelle socialisation peut tout autant constituer une manière de renforcer l'isolement, de préparer la sortie ou de mieux supporter la pratique du métier.

## Contrôle de l'impuissance politique

Une autre face de l'oppression est l'impuissance politique, le fait de ne pas avoir droit à la parole, de ne pas être entendu dans l'espace public, d'être invisible politiquement. On constate en effet que les dispositifs visant à réguler la prostitution se caractérisent par la non-prise en compte des souhaits des personnes qui l'exercent. Cela peut avoir des répercussions sur la gestion de leur activité. Un exemple est le projet d'Eros Center de Seraing. Lors de la constitution du dossier relatif à ce projet, on n'a pas tenu compte de l'avis des principaux concernés (tant au niveau de l'organisation des horaires des activités que de la fixation du prix du loyer). D'où une contradiction de taille : quoique considérées comme des indépendantes, les personnes exerçant la prostitution ne seraient pas à même d'organiser elles-mêmes leur activité.

L'impuissance politique, c'est aussi l'impossibilité de faire entendre sa voix sur la place publique. Yolande, qui exerce la prostitution de rue dans la région de Charleroi, déclare se sentir prête à témoigner : « Invite-moi une fois au Parlement et moi je parlerais. Moi je le dis carrément au bourgmestre, invitez-moi, invitez les prostituées au Parlement et on en discutera. Ils verront une autre image de ce qu'on dit. » Par contre, d'autres personnes interviewées, qui ont profondément intériorisé la disqualification sociale dont la prostitution est l'objet, estimeront *a priori* que leur parole n'a pas de valeur ; elles n'auront alors plus la volonté de défendre leur point de vue. Voyez le témoignage de ces prostituées qui, dans les années 1970, ont pris part aux luttes de Lyon<sup>14</sup> ; elles déclarent, lors d'un débat public organisé à l'université de Lyon : « Nous ne faisons pas de politique, nous sommes apolitiques et nous le crions bien haut, nous ne pouvons pas en faire, et nous ne sommes pas capables d'en faire. Parce que, pour l'instant, nous n'y comprenons rien<sup>15</sup>. »

.....

14 En 1975, des prostituées lyonnaises occupent pendant plus d'une semaine une église de la ville pour manifester contre la répression policière dont elles sont l'objet.

15 Lilian MATHIEU, « Débat d'étudiants avec des prostituées à l'université de Lyon II en avril 1976 », *Clio – Femmes, Genre, Histoire*, n°17, 2003, p. 178.

## Contrôle de l'impérialisme culturel

L'impérialisme culturel constitue une autre face de l'oppression. Le contrôle s'exerce ici par l'intermédiaire, notamment, de discours sur la déviance (le normal/l'anormal, le bien/le mal...) : on dira qu'utiliser son corps comme moyen de subsistance n'est pas normal et moralement condamnable. Ces discours pénalisent les personnes exerçant la prostitution : ils les désignent en tant que personnes non respectables, non fréquentables et peu fiables. Les personnes exerçant la prostitution sont réduites au statut de « prostituée », qui semble intégralement les définir ; les autres pans de leur vie quotidienne – leur vie de mère, de citoyenne, d'être humain ayant droits et devoirs – sont ignorés. Ces manières de dire et de définir qui se réfèrent à des normes culturelles et morales stéréotypées ne souffrent aucune discussion (de là leur aspect « impérialiste ») ; surtout, elles concourent à renforcer la non-reconnaissance des personnes, comme leur invisibilisation : on leur dénie toute possibilité d'agir ou de réfléchir par elle-même. Leur être-au-monde (ce qui les relie, les connecte avec les autres êtres humains) est alors frappé du sceau de la honte et de la peur.

Esmeralda, la quarantaine, exerce en vitrine. Elle explique qu'elle n'avait aucun problème de voisinage tant que son activité demeurait secrète ; une fois le secret éventé, personne ou presque ne s'est présenté lors de la fête d'anniversaire de son fils aîné. Elle s'est alors rendue au domicile de la voisine à l'origine du scandale et elles se sont fortement disputées. La voisine a porté plainte, Esmeralda a été condamnée : « Vous comprenez bien, quand vous avez des gens qui arrivent comme ça et qu'on voit qu'elle, elle travaille à la poste et que moi je travaille là, tout ça. Je n'ai même pas eu droit à la parole, ça a été tout de suite "la prostituée, qui a levé la main..." »

L'impérialisme culturel nourrit également les discours d'acteurs institutionnels, par exemple la patrouille de police qui s'adresse à Kadija (elle attend le client potentiel sur le seuil de la porte de l'immeuble où elle loue un appartement) : « Et toi la pute on t'a dit de dégager. » Dans une moindre mesure, ce marquage peut être également très agissant dans les relations avec les agents communaux (par exemple le CPAS) ou encore le monde ban-

caire (comment par exemple justifier ses revenus lorsque l'on cherche à obtenir un prêt?).

C'est également dans cette perspective qu'il convient d'envisager le jugement patriarcal, c'est-à-dire la vision propre à une masculinité (à une façon de se sentir et de se comporter en tant qu'homme) considérant la femme comme un objet sexuel à sa disposition et évalué en fonction de ses compétences sexuelles et affectives. Cette vision est présente dans les commentaires que les clients rédigent en ligne (page web des salons) à propos des prestations sexuelles.

## Contrôle de la violence

Au travers des récits des personnes interviewées, la violence psychologique et physique apparaît comme un élément central qui caractérise leurs pratiques. La violence (tout comme l'impérialisme culturel) conjugue un contrôle déterminé par rapport à l'extérieur (contexte social, économique et politique) et un contrôle actionné de l'intérieur par les personnes exerçant la prostitution qui l'ont incorporé comme faisant partie de leur activité<sup>16</sup>. Contrôler et se contrôler, notamment dans le rapport à l'entourage (les clients, le voisinage, les proches, la famille), constitue un enjeu capital : d'un côté, il s'agit d'éviter le marquage « prostituée » ; de l'autre, scanner rapidement le client peut s'avérer une question vitale (les cas de violence physique ne sont pas rares : tentative d'étranglement, coups sur la tête avec des objets contondants, vol, abus sexuel, viol...). La peur est omniprésente dans les témoignages collectés, comme on le verra dans celui de Kadija : « Comme j'ai dit, on a un pied sur le trottoir l'autre sur le cimetière, ou bien en prison, parce que tu ne sais pas à quoi t'attendre. Tu ne sais pas ce qui se passe dans la tête des gens. Bon... Mais le risque il est là... Quand tu es avec lui dans la chambre, il n'y a personne, mais... »

La violence psychologique est elle aussi très présente, les insultes récurrentes. Bon nombre de répondantes évoquent des hommes seuls ou en couple qui se moquent des per-

16 Ce trait est davantage présent pour ces deux faces de l'oppression que dans les autres.

sonnes en vitrine; d'autres, au volant de leur voiture, se masturbent. Un autre phénomène de violence psychologique est relatif à la charge mentale associée à cette activité : c'est le problème de la « tête farcie », de cette fatigue mentale que l'on éprouve en fin de journée à force d'avoir été à l'écoute des clients, de leur problème, de leurs sentiments. Et puis il faut être toujours à l'affût : le client ne va-t-il pas enlever le préservatif? Invoquer n'importe quelle raison pour ne pas payer? Être agressif?

La violence psychologique et physique laisse des traces qui débordent le cadre de l'activité professionnelle. Comment parvenir à conserver une relation intime et affective? Comment, une fois sorti définitivement de l'activité prostitutionnelle, arriver à se dépêtrer de la peur et de la honte, notamment de la crainte d'être reconnue par un ancien client qui révélerait aux autres le passé prostitutionnel?

## Comment se dépêtrer du contrôle permanent?

Le marquage « prostituée » est, de l'avis des personnes exerçant cette activité, un des éléments clés de leur expérience. S'il est vrai qu'une stratégie politique collective (UTSOPI<sup>17</sup>) est sans doute mieux à même d'affronter ce problème et d'y remédier, c'est là une voie peu empruntée par les personnes interviewées. Ce sont plutôt des tactiques individuelles qui sont mises en place. Cacher, dissimuler son activité est l'une d'entre elles; habiter un endroit très éloigné de son lieu d'activité en est une autre, tout comme pratiquer l'art du déguisement (port de lunettes, de perruque).

D'autres tactiques visant à réduire les violences potentielles inhérentes à l'activité prostitutionnelle sont évoquées. On peut dissuader un client en annonçant des tarifs très supérieurs à ceux pratiqués habituellement. La manière de se disposer dans l'espace permet également de prévenir des agressions. Adélia explique par exemple que quand le client refuse de payer, elle rejoint au plus vite la vitrine de façon à être bien visible de l'extérieur.

17 UTSOPI : *Union des Travailleur(r)es du Sexe Organisé-e-s Pour l'Indépendance*, créée en décembre 2015.

Une autre tactique est de demander au client de payer avant la prestation ou de se dévêtir le premier. On a là tout un savoir pratique, créé et partagé entre personnes exerçant la prostitution.

Au-delà de ces tactiques, la question demeure : se dépêtrer du contrôle permanent est-il possible ? Si l'on reprend les catégories que nous avons à cœur d'élaborer dans cet article, on demandera : comment la personne vivant une condition subalterne peut-elle s'en émanciper ?

Ce questionnement en appelle d'autres.

Comment les intellectuelles et les intellectuels, peuvent-elles/ils contribuer à cette émancipation ? Pour le dire autrement, comment éviter que, dans le cours de leur analyse, ils/elles ne créent de nouvelles situations de subalternité ? Afin de déjouer ce piège, une des options possibles serait de s'intéresser à leurs résistances, de les partager<sup>18</sup>.

Comment les activistes, peuvent-elles/ils contribuer à cette émancipation ? En d'autres mots, comment éviter de se substituer aux personnes subalternes en devenant leur porte-parole ? Parler en leur nom implique un acte de traduction et d'appropriation de leurs paroles. C'est risquer de renforcer les dispositifs de subalternisation, ceux-là mêmes que l'on dénonce en revendiquant plus de justice sociale et d'égalité.

Approfondir ces questionnements ne se fera qu'à la condition de mener à bien une réflexion critique collective sur l'économie néolibérale : car celle-ci n'est guère propice à l'épanouissement affectif et sexuel des êtres humains<sup>19</sup>.

Patrick GOVERS et Gaëtan ABSIL

## Pour nourrir la réflexion

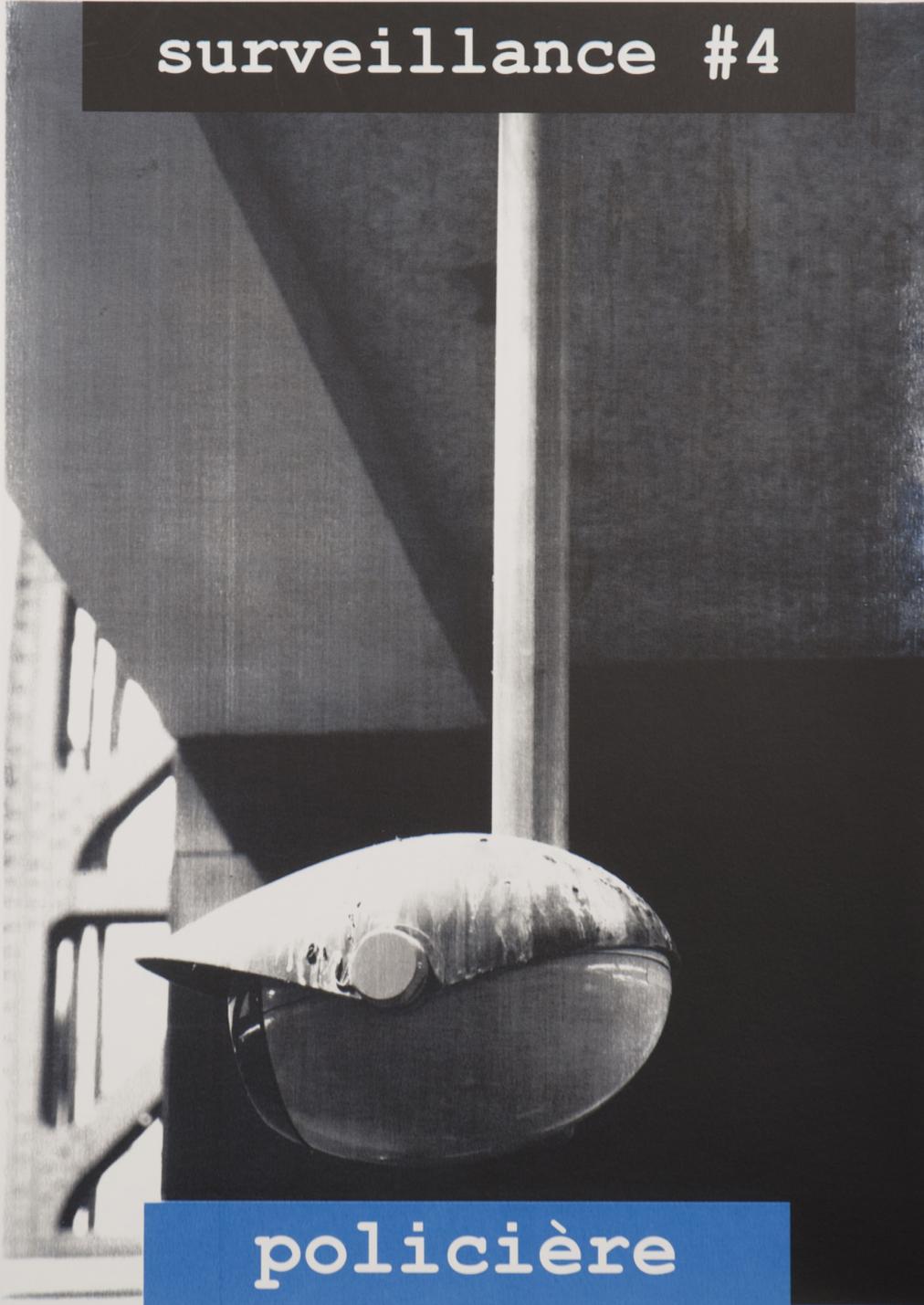
- Patrick GOVERS et Gaëtan ABSIL, *Emprises dans les prostitutions. Ethnographie des combats quotidiens pour une vie ordinaire*, éd. Edipro/Helmo, 2019 ;
- Lilian MATHIEU, *Prostitution – Quel est le problème?*, éd. Textuel, 2016 ;
- Nicole Van Enis, « Prostitution – Qu'apporte la réflexion féministe ? », *Barricade*, 2015 ;
- *Le Putain de podcast* (disponible sur *Soundcloud*).  
> <https://soundcloud.com/user-496417702> ;
- *Le Proxénète*, film documentaire.  
> [film-documentaire.fr/4DAC-TION/w\\_fiche\\_film/55178\\_1](http://film-documentaire.fr/4DAC-TION/w_fiche_film/55178_1)

18 Voir à ce propos les réflexions de l'anthropologue palestino-américaine Lila Abu-Lughod.

Lila ABU-LUGHOD, « L'illusion romantique de la résistance – Sur les traces des transformations du pouvoir chez les femmes bédouines », *Tumultes*, n°27, 2006, p. 9-35.

19 Ce constat n'est pas nouveau. En 1918, Alexandra Kollontaï, femme politique et militante féministe soviétique, écrivait : « Une société fondée sur le principe de la concurrence, de la lutte la plus dure pour l'existence, de la poursuite implacable soit d'un simple morceau de pain, soit du profit ou de la carrière, n'a pas de place pour le culte de l'exigeant et délicat Éros. » Alexandra KOLLONTAÏ, *Marxisme & révolution sexuelle*, éd. La Découverte, 2001, p. 162.

surveillance #4



policière



# PASSER LA FRONTIÈRE

## Contrôle des migrations et impunité de l'évasion fiscale

Stéphane Jonlet

---

Vottem, jeudi 28 mars 2019, 7h du matin. Une cinquantaine de personnes sont réunies à un jet de pierre du centre fermé. Banderoles pliées, porte-voix en bandoulière, paquets de tracts en poche et quelques gilets jaunes sur le dos, le groupe est prêt à manifester devant les sinistres grilles et barbelés. Le camp de la honte tremble encore des cris et tambourinements rageurs des centaines de personnes présentes deux semaines plus tôt à l'appel du CRACPE<sup>1</sup>.

7 h 25, la petite troupe se met en mouvement. D'un pas décidé, elle se dirige en direction de la prison pour étrangers. Soudain elle bifurque, traverse une route et se positionne devant un bâtiment flambant neuf de briques et de verre flanqué du sigle PwC<sup>2</sup>. Rapidement, les locaux sont vidés de leurs quelques occupant-e-s et toutes les entrées sont scellées. L'opération BIM-BAM va se dérouler toute la journée dans une ambiance joyeuse, sous

.....  
1 Collectif de Résistance Aux Centres Pour Étrangers, qui lutte contre le centre fermé de Vottem depuis sa création. > [facebook.com/collectifderesistanceauxcentrespourettrangers](https://facebook.com/collectifderesistanceauxcentrespourettrangers)

2 PwC : Trois petites lettres pour un gigantesque cabinet d'audit et de conseil fiscal. Plus de 250 000 employé-e-s dans 158 pays, un chiffre d'affaire de 41,3 milliards de dollars et une croissance de 7%. Parmi ses clients, 429 des 500 plus grosses entreprises au monde.

les yeux étonnés de jeunes gens tout frais sortis de HEC, en polos et chemisiers, quelque peu agacés d'être bousculés dans leur *business as usual*. Sur un des tracts qu'une activiste tend à un passant, on peut lire :

« Dénommée “Opération BIM-BAM” (pour Bienvenue Ici les Migrant-e-s – *Basta* les Auditeurs Magouilleurs), cette action de désobéissance dénonce la criminalisation des migrations et l'impunité de la fraude fiscale. En 20 ans, des milliers de personnes ont été emprisonnées dans le centre fermé de Vottem, au seul motif qu'elles n'avaient pas les bons documents administratifs leur permettant de se trouver sur le territoire belge. Dans la même période, des centaines de milliards d'euros ont échappé à l'impôt sur le territoire belge grâce à des montages financiers élaborés par les grands cabinets d'audit fiscaux tels que PwC<sup>3</sup>. »

.....  
3 La proximité entre les bureaux de PwC et le centre fermé a déjà été mise en lumière il y a quelques années par Didier Somzé, dans un texte qui sonne comme un prélude à l'opération BIM-BAM : > [barricade.be/publications/analyses-etudes/route-vers-anvers](https://barricade.be/publications/analyses-etudes/route-vers-anvers)

## Un contraste révoltant

Le centre fermé de Vottem est inauguré en 1999. C'est également en 1999 que le gouvernement fédéral désigne pour la première fois un commissaire chargé de la lutte contre la grande fraude fiscale et déclare en faire une priorité. D'un côté, depuis cette date, la chasse aux personnes dépourvues de papiers valables a pris une ampleur démesurée : patrouilles paramilitaires aux frontières, traques, rafles, enfermements, déportations, surveillance généralisée... De l'autre, les multinationales et les grandes fortunes continuent à siphonner les caisses publiques en toute impunité. Pendant que les gouvernements successifs multiplient les lois et les dispositifs administratifs visant à contrôler les mouvements migratoires, ils ne prennent aucune mesure sérieuse pour limiter la fuite des capitaux vers les paradis fiscaux. Tandis que le budget de Frontex<sup>4</sup> est multiplié par cinquante-quatre<sup>5</sup>, le nombre d'agents du fisc est divisé par deux et l'OCEDÉFO (Office Central de lutte contre la Délinquance Économique et Financière Organisée) est démantelé.

Le contraste entre *contrôle délétaire* des mouvements migratoires et *contrôle mirage* de l'évasion fiscale est frappant. Face à une injustice aussi insupportable, il est tentant d'imaginer une poignée de riches capitalistes qui comploteraient pour attiser la haine envers les migrant-e-s, détournant ainsi l'attention de leurs magouilles fiscales... Certes, des tas de gens fortunés manigancent pour s'enrichir de façon malhonnête. Pour autant, il n'existe pas de grand complot coordonné des puissants-e-s de ce monde qui, une fois mis au jour, expliquerait tout. Cette analyse tente de dénouer quelques fils sociologiques afin de mieux comprendre les causes et les dynamiques ayant conduit à cette situation double et trouble, exacerbation du contrôle des mouvements humains d'un côté,

4 Créée en 2004, Frontex est le surnom de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne. En 2016, elle est officiellement remplacée par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, mais le surnom Frontex demeure d'usage courant.

5 Le conseil de l'UE a annoncé une nouvelle augmentation de 101 millions d'euros pour 2020, soit + 32,4 % par rapport à 2019, et veut faire passer le nombre d'agents à 10 000, contre 1 500 actuellement. Conseil de l'UE, « CP – Budget 2020 de l'UE », le 3 septembre 2019.

effacement du contrôle des mouvements financiers de l'autre.

## Le champ des professionnels<sup>6</sup> de l'(in)sécurité

Contrairement à la fable que raconte l'extrême droite, la demande de contrôle des migrations n'émane pas d'une opinion publique *a priori* hostile aux populations étrangères. Il faut le rappeler, l'opinion publique est toujours le résultat d'une construction sociale : elle est le reflet d'un certain état du rapport qui, dans l'espace social, oppose des forces aux intérêts contradictoires<sup>7</sup>. Surtout, les bases du discours sécuritaire sur les migrations ont été élaborées *hors de l'espace public*. L'assentiment d'une partie de la population à l'idée qu'il faudrait « protéger les frontières » n'a été suscité qu'en second lieu. Car le danger représenté par des personnes qui franchissent une ligne imaginaire n'a rien d'évident. S'il s'impose aujourd'hui comme un lieu commun dans de nombreux milieux, c'est parce que cette image sociale a été élaborée, affinée et diffusée par une série de personnes qui y trouvent un intérêt direct : les *professionnels de l'(in)sécurité*.

C'est Didier Bigo qui a proposé de parler d'un *champ des professionnels de l'(in)sécurité*. Il cherchait, par le biais de cette notion, à saisir l'évolution des pratiques policières et militaires au niveau européen, dans un contexte où les distinctions classiques entre sécurité intérieure et extérieure ainsi qu'entre secteurs privé et public tendent à s'effacer. Parler de *champ* permet de rendre compte des nouvelles formes de collaboration et de compétition entre des agences qui, auparavant, se côtoyaient peu : polices,

6 Toute écriture est le reflet d'une vision politique du monde. Si je refuse généralement l'invisibilisation des femmes produite par la règle arbitraire du masculin dit « universel », il m'a semblé opportun de laisser ici certains titres de fonction ou noms de métiers au masculin pour insister sur le caractère genré – typiquement masculin – qui leur est associé. Cela ne signifie en rien qu'il n'existe pas de femmes exerçant ces métiers ou que les hommes seraient des salauds *par nature*, mais plutôt que le fait qu'il s'agisse de métiers et de fonctions numériquement et symboliquement masculines n'est pas anodin et mérite d'être souligné. J'expliciterai cette idée par la suite.

7 Pierre BOURDIEU, « L'Opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, janvier 1973, p. 1292-1309.

douanes, services de renseignements, consulats, experts en sécurité, armées, industries de la surveillance et de l'armement, justice, milices privées, politiciens dont la réélection dépend du discours sécuritaire... En fait, ce qui relie tous ces profils, ce n'est pas la possibilité réelle de l'emploi de la force – possibilité très inégalement répartie –, mais leur capacité à définir des menaces et à présenter des solutions pour les gérer. L'enjeu principal, pour les professionnels de l'(in)sécurité, est donc la *détermination d'un risque*, condition nécessaire à la promotion de leur expertise (identification, surveillance, élimination). Chaque agent de ce champ tend ainsi à essayer de diffuser comme légitime sa propre définition des menaces, en excluant les visions différentes (venant par exemple d'ONG, mouvements sociaux, institutions internationales...) et en luttant pour imposer sa description de *ce qui fait peur*<sup>8</sup>.

Il est difficile de dater la formation du champ des professionnels de l'(in)sécurité, mais il est certain qu'une phase déterminante dans sa structuration s'est jouée lors du tournant néolibéral des années 1980. La destruction progressive, mais systématique des services publics et des tissus socio-économiques a en effet créé un contexte particulièrement favorable au développement de discours focalisés sur la notion d'insécurité. En sapant systématiquement les structures collectives et les formes de solidarités instituées (allant des liens communautaires à l'échelle d'un village ou d'un quartier jusqu'à la sécurité sociale en passant par les associations et syndicats), l'offensive néolibérale a ainsi accéléré l'individualisation, la compétition et donc les formes d'anxiétés liées à cette guerre de tou-te-s contre tou-te-s<sup>9</sup>.

Le secteur de la sécurité – tant privé que public – a ainsi fortement augmenté en termes d'effectifs, de chiffre d'affaires et de budgets depuis les années 1980<sup>10</sup>. Ce champ a évolué en termes quantitatifs, mais également qualitatifs. Ainsi, si les armées, les milices patronales et les marchands d'armes existent depuis longtemps, la conceptualisation croissante des conflits sous l'angle du risque et de la sécurité<sup>11</sup> a entraîné une transformation de ces métiers. Aujourd'hui, les militaires mènent des missions de *surveillance et de neutralisation de la menace terroriste*, les intérêts des patrons sont protégés par des *agents de sécurité privée* tandis que la multinationale *Idemia* vend des « technologies d'acquisition biométriques sans contact » permettant d'*identifier des profils de voyageurs à risque* afin d'améliorer la *sécurisation des frontières*<sup>12</sup>.

L'omniprésence actuelle des réponses sécuritaires aux phénomènes sociaux peut donc s'expliquer en grande partie par la combinaison de deux facteurs complémentaires. Le climat d'incertitude et d'anxiété créé par les offensives néolibérales alimente et est renforcé en retour par la constitution d'un champ des professionnels de l'(in)sécurité dont la dynamique des intérêts communs et concurrents favorise la promotion des solutions sécuritaires.

Il reste à examiner les raisons pour lesquelles les phénomènes migratoires constituent la cible favorite de cette vision sécuritaire. Je montrerai d'abord que la figure des « migrant-e-s » autorise à présent la synthèse de dangers présentés autrefois comme disséminés dans l'espace social. Je suggérerai ensuite qu'un lien entre virilisme et protection des frontières explique partiellement son surinvestissement par les professionnels de l'(in)sécurité.

.....

8 Didier BIGO, « La Mondialisation de l'(in)sécurité? », *Cultures & Conflits*, n° 58, 2005, p. 53-101.

9 Voir Pierre BOURDIEU, « L'Essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique*, mars 1998. Une description particulièrement sensible des dégâts causés par le néolibéralisme peut être trouvée dans les travaux de Zygmunt Bauman.

10 Cette augmentation a été nettement plus rapide que la croissance économique. Voir par exemple, pour la France : Marina ROBIN et Bénédicte MORDIER, « La Sécurité, un secteur en pleine expansion », in *Insee Première*, n° 1432, janvier 2013. Il s'agit aujourd'hui encore d'un secteur en pleine croissance économique. Pour le secteur industriel de la sécurité par exemple, celle-ci avoisine les 6%. Décision, « Observatoire de la filière industrielle de sécurité 2017-2018. Rapport Final », 2018.

11 Malgré ses faiblesses, l'ouvrage majeur d'Ulrich Beck reste une bonne introduction à cette évolution : Ulrich BECK, *La Société du risque*, éd. Aubier, 2001.

12 IDEMIA, « L'Intelligence artificielle au service de la maîtrise des frontières », *Idemia.com*, consulté le 23 septembre 2019.  
> [idemia.com/fr/actualite/lintelligence-artificielle-au-service-de-la-maitrise-des-frontieres-2018-11-16](http://idemia.com/fr/actualite/lintelligence-artificielle-au-service-de-la-maitrise-des-frontieres-2018-11-16)

## Fabriquer une menace migratoire

À l'automne 1989, trois événements résument un changement d'époque. Alors qu'à Berlin des casseurs et des casseuses abattent un mur, la première « affaire du foulard » éclate en banlieue parisienne<sup>13</sup> et l'Organisation Internationale pour les Migrations est créée à Genève<sup>14</sup>. La tension vis-à-vis du Bloc communiste s'affaiblit, les crispations identitaires envers les signes musulmans s'affirment, la question des migrations internationales devient de plus en plus présente. Dans ce contexte, les différents discours des idéologues du sécuritaire trouvent un point de convergence dans la définition de l'immigrant-e – en particulier musulman-e – comme source principale de l'insécurité<sup>15</sup>. Alors que par le passé les bandes urbaines, l'ennemi soviétique, les chômeurs et chômeuses fainéant-e-s et les mafias évoquaient des dangers séparés, désormais, les émeutiers de banlieue, les terroristes islamistes, les profiteurs d'allocations sociales et les fameux passeurs renvoient à un même imaginaire du *migrant criminel*<sup>16</sup>.

Les barbares de l'intérieur et de l'extérieur ont ainsi fusionné dans une même figure menaçante : le ou la migrant-e. Une des solutions avancées par les professionnels de la sécurité apparaît dès lors comme évidente : renforcer le contrôle des frontières. Le scénario est simple et efficace, le discours commence à prendre : « la société est menacée par des hordes de barbares et nous avons la solution pour les maintenir éloignées ». Ce récit s'auto-alimente : en utilisant la peur pour vendre leur savoir-faire en matière de protection, les promoteurs du discours sé-

curitaire génèrent les conditions de leur propre légitimité, ils *inquiètent* en prétendant rassurer<sup>17</sup>.

Cette transformation ne s'est pas produite en une nuit, elle résulte de jeux d'influence réciproque entre les différents acteurs du champ de la sécurité. En entendant des idéologues focaliser leurs discours sur les frontières, les policiers analysent davantage la délinquance en termes ethniques. La militarisation des opérations policières dans les quartiers populaires influence le vocabulaire des politiciens lorsqu'ils parlent de chasse à la fraude sociale. Grâce à l'évolution des technologies d'identification biométrique, il devient aisé d'ajouter les informations sur les personnes en demande d'asile à la base de données qui compile voitures volées et armes à feu en circulation dans l'espace Schengen<sup>18</sup>...

## Une arène pour mâles protecteurs ?

Bien qu'il soit impossible de développer cette idée en profondeur dans le cadre de cet article, il me paraît essentiel d'aborder l'aspect masculiniste du lien entre sécurité et migrations. À mes yeux, le caractère proprement masculin des métiers de l'(in)sécurité entre en effet en résonance avec l'image viriliste du contrôle des frontières. Comme un écho qui s'amplifierait à chaque rebond, la vision sécuritaire des frontières s'appuie ainsi sur les représentations sociales de la masculinité qui imprègnent ces deux champs pour mieux se renforcer.

Il me semble que, dans l'imaginaire collectif des sociétés occidentales, le *contrôle des frontières* correspond à un *rôle masculin de protection de la société* qui s'inscrit dans la lignée de la *virilité coloniale*. Comme l'a remarquablement montré Christelle Taraud dans ses travaux, l'idéologie colonialiste va de pair avec une idéologie viriliste. Valorisation de la brutalité, droit du plus fort, appropriation du corps/territoire de l'autre... les discours glorifiant la colonisation s'appuyaient largement sur l'éloge d'un colonisateur viril faisant l'honneur de la nation en lui per-

13 À Creil, dans l'Oise, un proviseur de collège décide d'exclure trois jeunes filles portant un foulard. Les polémiques médiatiques qui se sont emparées de ce fait divers ont été les premières à placer l'enjeu colonialiste de contrôle du corps des femmes musulmanes sur le territoire européen.

14 L'OIM succède au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes qui avait pour mission d'organiser l'émigration des européens en outre-mer.

15 On cite souvent les attentats du 11 septembre 2001 comme point de départ de cette logique, mais celle-ci était déjà bien implantée parmi les professionnels de la sécurité depuis une dizaine d'années. Les attentats ont plutôt permis de renforcer cette tendance. Voir Didier BIGO, « La Mondialisation de l'(in)sécurité? », *art. cit.*

16 Didier BIGO, « L'Immigration à la croisée des chemins sécuritaires », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 14/1, 1998, p. 25-46.

17 Didier BIGO, « Sécurité et immigration – Vers une gouvernamentalité par l'inquiétude? », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, p. 13-38.

18 Commission européenne, « Des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité », le 6 avril 2016.

mettant d'étendre son territoire<sup>19</sup>. S'il n'est plus question aujourd'hui de guerres de conquête, on peut cependant considérer que la façon dont est présentée la question du contrôle des migrations par l'extrême droite et ses (nombreux et nombreuses) complices traduit la volonté de faire de la frontière le lieu de la réaffirmation d'une puissance virile nationaliste<sup>20</sup>.

On sait déjà que la traque, les rafles, le fichage, l'enfermement, le tabassage et la déportation des personnes en exil se font au nom de la *protection du mode de vie européen*<sup>21</sup>. Dans cette vision hallucinée, les agents de Frontex sont des héros du quotidien<sup>22</sup> qui se dressent en rempart contre les menaces extérieures. En veillant sur les frontières, ils incarnent la figure du mâle protecteur qui protège la société face aux barbares. L'étude du vocabulaire associé à l'agence Frontex vient confirmer cette intuition : *renforcer les frontières, combattre le crime, durcir les conditions d'accès*... Pour finir de se convaincre des accents virilistes des opérations de sécurisation des frontières, il suffit d'observer l'iconographie du site de Frontex : on y voit une quantité impressionnante d'hommes en uniformes posant avec sérieux parmi des gros engins motorisés<sup>23</sup>.

Il est indéniable que les métiers de la sécurité sont très majoritairement masculins. Que ce soit en termes

de nombres absolus<sup>24</sup>, de division sexuelle du travail<sup>25</sup> ou de représentations sociales genrées<sup>26</sup>, le champ des professionnels de l'(in)sécurité est un espace profondément imprégné par les normes de la masculinité hégémonique<sup>27</sup> : virilité, force physique, refoulement des émotions, obéissance et loyauté envers la hiérarchie, culte des armes, esthétisation de la violence... Le contrôle des frontières offre donc un terrain de choix pour l'expression de ce type de masculinité virile et explique en partie le surinvestissement de ce rôle par les professionnels de l'(in)sécurité. Dans ce cadre, si l'on veut faire fructifier son *business* ou sa carrière, il importe d'incarner au mieux la figure du mâle viril qui, par sa bravoure et son savoir-faire, se révélera capable de défendre le corps social face aux barbares venus d'ailleurs.

Depuis les années 1980, la vision sécuritaire des migrations a ainsi produit de plus en plus de lois, d'équipements, de structures et de dispositifs qui peuvent nous donner l'impression d'évoluer en pleine dystopie. Il y a des pilotes d'avions équipés de capteurs qui survolent la Méditerranée à la recherche d'embarcations de fortune et envoient en direct leurs données vidéos à une équipe de surveillance située à Varsovie<sup>28</sup>. Il existe un comité

19 Christelle TARAUD, « La Virilité en situation coloniale, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Grande Guerre », in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO, *Histoire de la virilité – Le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle, tome 2*, éd. Seuil, 2011, p. 331-347.

20 Une citation parmi d'autres pêchée sur la fachosphère : « Paradoxalement, l'invasion migratoire profite aussi à notre civilisation, en hâtant son processus de (ré)endurcissement... l'invasion arabo-africaine nous aguerrit. Et nous sauve, du même coup, de nos lubies postmodernes du type théorie du genre... »

21 Selon l'intitulé du poste du nouveau commissaire européen en charge des questions de migration.

22 Cette expression vient du titre original d'un article de la RTBF, modifié depuis lors.  
> [rtbf.be/info/monde/detail\\_ces-heros-du-quotidien-les-hommes-et-les-femmes-de-frontex?id=10313604](http://rtbf.be/info/monde/detail_ces-heros-du-quotidien-les-hommes-et-les-femmes-de-frontex?id=10313604)

23 Voir par exemple les photos de l'opération COASTEX :  
> [frontex.europa.eu/media-centre/photos/coastex-2019-exercice-14b1cn](http://frontex.europa.eu/media-centre/photos/coastex-2019-exercice-14b1cn)

24 Les chiffres semblent varier entre 5 et 25 % d'effectifs féminins en fonction des domaines professionnels étudiés. À titre d'exemple, voir Institut d'Informations et de Conjonctures professionnelles, « Enquête de branche Prévention-Sécurité 2018 » ou (ISC)<sup>2</sup>, « *Cybersecurity Workforce Study – Women in Cybersecurity* », 2018.  
> [interieur.gouv.fr/content/download/113270/906229/file/Enquete-de-branche-Prevention-Securite-2018.pdf](http://interieur.gouv.fr/content/download/113270/906229/file/Enquete-de-branche-Prevention-Securite-2018.pdf)  
> <https://www.isc2.org/research/women-in-cybersecurity#>

25 Même si certains métiers se féminisent, les activités et tâches les plus prestigieuses ou spécialisées restent largement accaparées par les hommes. Valérie BOUSSARD, Marc LORIOU, et Sandrine CAROLY. « Une féminisation sur fond de segmentation professionnelle genrée – Le cas des policières en commissariat », *Sociologies pratiques*, n°14/1, 2007, p. 75-88.

26 Emmanuelle PRÉVOT, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », in *Cahiers du Genre*, n°48/1, 2010, p. 81-101. Sébastien BAUVET, « Le Genre au travail dans la sécurité privée », *La Nouvelle Revue du travail*, n°10, 2017, consulté le 19 septembre 2019.  
> [journals.openedition.org/nrt/3051](http://journals.openedition.org/nrt/3051)

27 Raewyn Connell définit la masculinité hégémonique comme celle qui est en position dominante dans une structure donnée de rapports de genre. Si elle tend à se présenter comme modèle absolu, elle peut néanmoins être contestée par des masculinités subordonnées. Voir Raewyn W. CONNELL, *Masculinités – Enjeux sociaux de l'hégémonie*, éd. Amsterdam, 2014.

28 *Council of the European Union*, « *Frontex report on the functioning of Eurosur – Part I* », le 15 février 2018.

directeur qui cherche à optimiser la performance du réseau européen des officiers de liaison « Immigration » chargés de faire pression sur les pays non-européens pour empêcher un maximum de départs vers l'Europe et augmenter le nombre de déportations vers ces pays<sup>29</sup>. Il y a des ingénieurs qui collaborent avec les agents de Frontex afin de développer des drones de surveillance capables de transporter 350 kilos de matériel technologique de pointe permettant de détecter les humains tentant de traverser des frontières<sup>30</sup>. Il y a des parlementaires qui amendent des lois pour permettre de pénétrer dans les domiciles où l'on suspecte l'hébergement de personnes en transit sur le territoire. Et à Haren, la Porte d'Ulysse<sup>31</sup> est priée de quitter le bâtiment qu'elle occupe pour faire place à la future école régionale des métiers de la sécurité...

## Les passeurs fiscaux

*Wikileaks, Offshore Leaks, LuxLeaks, Swissleaks, Panama Papers, Bahamas Leaks, Malta Files, Paradise Papers, CumEx Files...* La plupart des médias semblent s'acquitter de leur travail en relayant les scandales liés à l'évasion fiscale. Contrairement aux questions liées au contrôle des migrations, fortement débattues et contestées, la question du contrôle à appliquer aux mécanismes d'évasion fiscale recueille un consensus assez large. Politicien-ne-s, ONG, universitaires ou encore juges spécialisé-e-s s'accordent pour la condamner moralement et pour plaider en faveur de règles plus strictes permettant de la combattre. Pourtant, aucune mesure sérieuse n'est prise pour contrôler efficacement la fuite des capitaux par-delà les frontières. Comment expliquer une telle inaction? Quels sont les freins, sans doute puissants, qui empêchent les déclarations creuses – la « guerre aux paradis fiscaux » – de se transformer en mesures réelles?

29 Parlement européen, « Résolution législative sur la création d'un réseau européen d'officiers de liaison « Immigration », le 16 avril 2019.

30 « Leonardo Deploys Falco EVO UAS as Part of the Frontex Test », *UASweekly.com*, consulté le 18 août 2019.  
> [uasweekly.com/2018/12/06/leonardo-deploys-falco-evo-uas-as-part-of-the-frontex-test-program](https://uasweekly.com/2018/12/06/leonardo-deploys-falco-evo-uas-as-part-of-the-frontex-test-program)

31 Centre d'hébergement pour exilé-e-s qui devrait être démantelé à la fin du mois d'octobre 2019.

Revenons à l'opération BIM-BAM. En bloquant les locaux de PwC, cette action voulait mettre en lumière le rôle clé joué par les cabinets d'audit dans l'organisation de l'évasion fiscale. Pour bien comprendre comment cela fonctionne, prenons un exemple simplifié totalement fictif.

Monsieur Georges Gump habite à Wavre, en Belgique. Mr Gump aime le Congo. Et ce qu'il apprécie tout particulièrement, c'est le sous-sol du Katanga, au sud du pays. Avec des amis américains, il a envie d'en extraire du cobalt. Coup de chance, les batteries rechargeables des smartphones ont un grand besoin de ce minerai. Ça tombe vraiment bien! Mr Gump est content : grâce à sa passion pour le cobalt, ce sont des centaines de personnes qui auront le bonheur de travailler dans sa future mine. Mais ce coquin de Georges a un péché mignon : il aime aussi le luxe. Il préfère donc que les profits générés grâce au travail de ses futur-e-s employé-e-s lui permettent de s'acheter de nouvelles villas de rêve et des yachts de plaisance plutôt que de financer des hôpitaux ou des écoles bénéficiant à la population katangaise.

Mr Gump s'adresse donc à un cabinet d'audit pour qu'il l'aide à diminuer son *Taux Effectif d'Imposition* (TEI). Ce cabinet est composé de milliers d'économistes et de juristes chargé-e-s de repérer les failles et avantages des systèmes fiscaux de toute la planète. Sur cette base, le cabinet d'audit élabore le meilleur montage possible permettant à l'entreprise de Mr Gump de réduire son TEI à un pourcentage dérisoire. Mr Gump se réjouit, le montage financier qu'il a acheté au cabinet d'audit va lui faire voir du pays! En effet, bien que ses bureaux resteront à Wavre, le siège de son entreprise sera situé au Luxembourg. Et cette entreprise luxembourgeoise sera détentrice de 50 % des parts d'une société créée avec ses amis américains, localisée dans la charmante île de Jersey. Le cobalt, lui, ne passera jamais par Jersey ou le Luxembourg. Seul l'argent y transitera, se faufilant loin de portée du fisc belge ou congolais...

## Une industrie au cœur du pouvoir

Ce qu'il faut bien mesurer, c'est la gigantesque force de frappe des cabinets d'audit. Près d'un million de personnes travaille pour les quatre plus grands d'entre eux (*Deloitte*, PwC, EY et KPMG, surnommés les *Big Four*)<sup>32</sup>. Présents dans pratiquement tous les pays du monde, ils sont surreprésentés au sein des paradis fiscaux. Grâce à leur omniprésence et leur poids écrasant, ils influencent les législations de ces pays, quand ils n'en écrivent pas eux-mêmes les lois<sup>33</sup>. Le Luxembourg est un cas emblématique. Non seulement les *Big Four* ont contribué à écrire le programme électoral du parti au pouvoir, mais PwC a directement négocié cinq-cent-quarante-huit accords fiscaux au rabais avec les autorités du Grand-Duché pour le compte de multinationales. Ce scandale, nommé *LuxLeaks*, illustre bien la proximité complice qui existe entre les professionnels de l'entourloupe fiscale et la classe gouvernante. Cette proximité est renforcée par différents mécanismes :

- Le *pantouflage*, c'est-à-dire le va-et-vient entre secteur privé et la fonction publique. Par exemple quand un directeur de EY devient chef de cabinet du Ministre des Finances Johan Van Overtveldt et est chargé à ce titre d'élaborer la « taxe Caïman »<sup>34</sup>.
- Le *lobbying*. Les cabinets d'audit déploient une grande énergie pour influencer les lois, notamment auprès de la Commission européenne<sup>35</sup>.
- La *collaboration régulière* via la réalisation de marchés publics. Les pouvoirs publics ont très souvent recours aux cabinets d'audit pour la réalisation d'expertises comptables, d'audits en tous genres

32 Kairos Europe WB, « Les *Big Four*... ces fisco-trafiquants! Puissance et revenus », *CADTM.org*, consulté le 18 août 2019.  
> cadtm.org/Les-Big-Four-ces-fisco-trafiquants-Puissance-et-revenus

33 Nicholas SHAXSON, *Les Paradis fiscaux*, éd. André Versaille, 2012, p. 226.

34 Les cas de Macron (haut fonctionnaire de l'administration fiscale devenu cadre dans une banque d'affaire puis secrétaire général adjoint de l'Élysée) ou de Jonathan Hill (passé de la commission européenne au cabinet *Deloitte*) sont également édifiants.

35 Célian MACÉ et Caroline VINET, « Olivier Hoedeman : "À Bruxelles, il n'y a pas d'équilibre entre lobbyistes du privé et de l'intérêt public" », *Libération*, le 31 août 2018.

et de conseils en management<sup>36</sup>. C'est ainsi que *Deloitte* effectue le screening des ONG tandis que KPMG réalise l'audit des maisons médicales.

- La *diffusion d'une idéologie néolibérale* favorable à la dérégulation fiscale via de nombreux canaux allant du financement de chaires dans les écoles de commerce<sup>37</sup> à l'organisation de séminaires spécialisés, en passant par la publication d'études prospectives visant, par exemple, à aider les entreprises minières à maintenir leurs profits face à une contestation croissante<sup>38</sup>.
- La *connaissance détaillée* de l'administration fiscale. En fréquentant de façon assidue le Service des Décisions anticipées afin d'obtenir des *rulings*<sup>39</sup> fiscaux avantageux pour leurs clients, les consultants des *Big Four* deviennent de véritables spécialistes des rouages du SPF Finances.
- Ou encore l'*expertise* exercée au sein de groupes consultatifs dans la préparation de lois<sup>40</sup>.

Tous ces mécanismes assurent et renforcent la présence des professionnel-le-s de l'évitement fiscal au cœur des États. Ils et elles ne décident manifestement pas de tout, mais ils disposent clairement de nombreux leviers stratégiques. Ces leviers leur servent à faire voter de nouvelles lois de dérégulation, à bloquer ou à freiner les avancées vers davantage de justice fiscale, à définir le cadre idéologique dans lequel ces questions seront discutées, à rendre les États dépendants de leur savoir-faire technique, à vider

36 Christian SAVESTRE, « *Big Four* : Ils conseillent à prix d'or les États qu'ils pillent avec la complicité de leurs gouvernants. », *POUR.press*, consulté le 17 août 2019.  
> pour.press/big-four-ils-conseillent-a-prix-dor-les-etats-quils-pillent-avec-la-complicite-de-leurs-gouvernants

37 Ce financement de poste permet d'influencer les activités de recherche et d'enseignement. Voyez la chaire *Deloitte* à HEC Liège.

38 Paul MITCHELL, « *Top 10 Business Risks Facing Mining and Metals* », *EY.com*, consulté le 17 août 2019.  
> www.ey.com/en\_gl/mining-metals/10-business-risks-facing-mining-and-metals

39 Décision relative à l'application des lois.

40 *Corporate Europe Observatory*, « *Big Four, Big Influence – Architects of Corporate Tax Avoidance Embedded in EU Policy-making to Fight the Problem* », *corporateeurope.org*, consulté le 17 août 2019.  
> corporateeurope.org/en/pressreleases/2018/07/big-four-big-influence-architects-corporate-tax-avoidance-embedded-eu-policy

les administrations fiscales de leur capacité d'action, bref : à saper les moyens de contrôle des États sur l'évasion fiscale.

Cette présence au cœur des appareils d'États, plutôt que de se donner un semblant de caution démocratique, préfère se déployer discrètement. Ainsi, quand un scandale éclate, la stratégie systématiquement appliquée par les *Big Four* est celle du « gros dos » : on se tait et l'on attend que ça passe. De leur côté, leurs complices politiques développent un argumentaire visant à convaincre que le sujet est extrêmement technique, destiné aux seuls expert·e·s de la question, et puis que d'importantes mesures seront de toute façon prises prochainement. En attendant, les recettes des États continuent à fondre à la vitesse de glaciers islandais, justifiant de nouvelles cures d'austérité

### Comment reprendre le contrôle?

Face à des constats aussi désolants, que faire? Tout d'abord, approfondir le diagnostic. L'État est bien cette machine inapte à entraver les intérêts capitalistes, ou capable de les favoriser, mais particulièrement performante lorsqu'il s'agit de contrôler les « corps indésirables ». La tendance majoritaire parmi les mouvements de contestation anticapitalistes et antiracistes consiste à s'appuyer sur le fait – incontestable – que l'appareil étatique n'est pas un bloc monolithique et qu'il serait donc possible de faire bouger certaines de ses lignes en lui adressant des revendications correctrices : un peu plus de justice fiscale, un peu moins d'injustice raciale. Cette voie est certainement utile pour obtenir des améliorations ponctuelles. Protester face à une rafle policière peut retarder la suivante, dénoncer les magouilles du Ministre des Finances peut compliquer son travail de dérégulation en faveur du grand capital, cela est utile. Mais on peut douter que cette attitude « en demande d'État » soit capable d'infléchir efficacement la tendance à long terme.

Il faudrait donc voir plus loin. Dans quelle direction? Je ne prétends pas disposer d'une vision d'ensemble, mais je discerne au moins quatre pistes :

- L'industrie de l'évasion fiscale a une faiblesse : elle est injustifiable. Les *Big Four* ne dirigent leurs discours que vers les élites. Ils n'aiment généralement pas se trouver sous les projecteurs, car une part non négligeable des citoyens déteste leurs magouilles. *Placer la question de la criminalité en col blanc au centre de l'attention* comporte donc un potentiel doublement intéressant : appuyer là où ça fait mal et politiser des personnes désinvesties des luttes sociales. Des actions directes de blocage, perturbation de conférences, réquisition de mobilier, entartage ou barbouillage, même si elles peinent à dépasser la dimension du symbole, peuvent donc s'avérer étonnamment efficaces.
- Le récit dominant présentant les personnes migrantes comme une menace a été solidement écorné ces dernières années grâce à une vague de solidarité dont l'exemple le plus emblématique est la *Plateforme citoyenne de Soutien aux Réfugiés*. Par-delà les enjeux humanitaires primordiaux, la Plateforme a réussi à déjouer plusieurs rafles policières grâce au partage rapide d'informations et à sa capacité d'organiser des hébergements en urgence. Si l'on parvient sur cette base à construire des *formes de solidarités politiques plus larges et pérennes dans lesquelles les exilé·e·s occupent une place centrale*, fort est à parier que d'autres mécanismes de contrôle pourront peu à peu être contrecarrés.
- Face aux prédatations financières débridées, des alternatives crédibles existent. Le *placement sous contrôle citoyen du secteur bancaire* est une piste qui commence à être bien documentée. Celui-ci permettrait de prendre des mesures simples telles que l'interdiction de transaction avec les paradis fiscaux. Cependant, pour avoir une possibilité de voir le jour, cette solution doit être portée par un mouvement social fort. Par chance, l'insurrection des gilets jaunes a clairement identifié la question de l'injustice fiscale comme un enjeu primordial. À l'aube d'un nouveau *krach* financier, il est essentiel d'apprendre de cette lutte et

de préparer des actions radicales afin d'imposer la socialisation des banques comme modèle d'avenir du secteur financier.

- La violence froide déployée par les forces de répression des migrations peut nous paralyser. Mais la posture viriliste affichée par les promoteurs du contrôle des frontières devrait plutôt être ridiculisée : par les témoignages qui montrent que les personnes exilées ne représentent aucun réel danger ; par la démonstration de l'inefficacité flagrante de la plupart des méthodes déployées par Frontex ; par la déconstruction du fantasme d'un « mode de vie européen » à protéger – les moyens de dégonfler la baudruche sécuritaire sont nombreux. Mais le ressort proprement viril du contrôle des frontières devrait sans doute être attaqué plus en profondeur. À ce titre, *le développement d'un mouvement féministe total et radical* serait sans doute la meilleure solution de fond. Si, dès leur plus jeune âge, les garçons étaient baignés dans une société où ils ne sont jamais encouragés à se prendre pour de braves chevaliers protecteurs, où ils constatent que la fragilité n'est pas un défaut, qu'adopter une posture guerrière les couvre de ridicule et que ni les femmes ni les territoires ne sont des ressources que l'on doit s'approprier et défendre face à des concurrents : combien d'entre eux auraient encore le désir de devenir des politiciens obsédés par la défense de la « race blanche », des gardes-frontières bodybuil-dés ou même – des gardiens de centres fermés ?

Stéphane JONLET

## Pour nourrir la réflexion

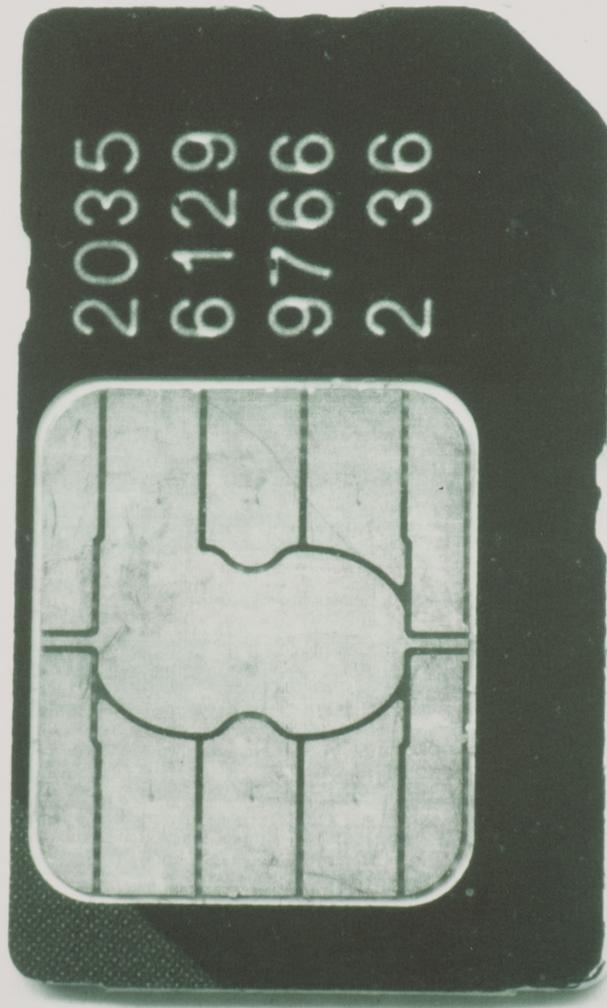
### Dans l'analyse

- Claire RODIER, *Xénophobie business – À quoi servent les contrôles migratoires?*, éd. La Découverte, 2012 ;
- Denis PIERET, *Les Frontières de la mondialisation. Gestion des flux migratoires en régime néolibéral*, éd. Presses Universitaires de Liège, 2016.
- <https://pour.press/etiquette/evasion-fiscale>
- *Cabinets d'audit – Comment lutter contre les « fisco-trafiquants*, Formation Attac Bruxelles 2 [vidéo].  
> [www.youtube.com/watch?v=IjFLNdfphzo](http://www.youtube.com/watch?v=IjFLNdfphzo)

### Vers l'action

- Collectif *Getting The Voice Out*  
> [gettingthevoiceout.org/category/historique-des-luttes/?lang=fr\\_be](http://gettingthevoiceout.org/category/historique-des-luttes/?lang=fr_be)
- Collectif *Migrations Libres*  
> [migrationslibres.be](http://migrationslibres.be)
- CADTM, « Pour une socialisation des banques », in *Les Autres Voix de la Planète*, n° 75, 2018.  
> [cadtm.org/Pour-une-socialisation-des-banques](http://cadtm.org/Pour-une-socialisation-des-banques)
- Aline FARES, « Financer un autre monde – La possibilité d'un secteur bancaire socialisé », *POUR.press*, consulté le 10 octobre 2019.  
> [pour.press/financer-un-autre-monde-la-possibilite-dun-secteur-bancaire-socialise](http://pour.press/financer-un-autre-monde-la-possibilite-dun-secteur-bancaire-socialise)

surveillance #20



universelle



8/1 2017

*[Handwritten signature]*

# DE LA BIENVEILLANCE TECHNOLOGIQUE AU CONTRÔLE FANTÔME

Yoann Jungling

---

La révolution numérique – les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), les données massives (*big data*), les avancées en termes de robotisation et les prouesses des intelligences artificielles (IA) –, c'est l'entrée de notre quotidien dans une nouvelle ère : celles et ceux qui maîtrisent les outils et les nouvelles infrastructures technologiques acquièrent un pouvoir sans précédent sur les citoyennes et les citoyens. Les gouvernements se font la cyberguerre<sup>1</sup> et tentent d'intervenir dans les affaires nationales de leurs adversaires grâce aux réseaux sociaux. Les États disposent de nouveaux moyens pour collecter les opinions et surveiller leurs ressortissantes et leurs ressortissants. Des entreprises

créent des profils, ce qui leur permet, en misant sur la création de besoins ou l'idée de mimétisme, d'orienter les comportements des consommatrices et des consommateurs<sup>2</sup>. *Big Brother* ne nous a, semble-t-il, jamais autant observé<sup>3</sup>; *Big Mother* n'a jamais autant pris soin de nous<sup>4</sup>.

1 « La cyberguerre ou guerre de la toile consiste en l'utilisation d'ordinateurs et d'internet pour mener une guerre dans le cyberspace. [...] L'utilisation d'internet permet de s'infiltrer rapidement dans tous les réseaux les plus sensibles du monde. De nouveaux champs de bataille se sont organisés avec comme cibles les sites et organisations gouvernementales, les institutions, les grandes et moyennes entreprises, les organisations privées et les particuliers ». Définition de l'encyclopédie collaborative *Wikipédia*, consultée le 29 octobre 2019.  
> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cyberguerre>

2 Voir par exemple cet article de conseils stratégiques en marketing : BRANDWATCH, « Comment comprendre et influencer le comportement du consommateur », *e-marketing.fr*, 23 février 2017, consulté le 30 octobre 2019.  
> [e-marketing.fr/Thematique/social-media-1096/Breves/Comment-comprendre-influencer-comportement-consommateur-314394.htm](https://e-marketing.fr/Thematique/social-media-1096/Breves/Comment-comprendre-influencer-comportement-consommateur-314394.htm)

3 La phrase « *Big Brother is watching you* », tirée du célèbre roman dystopique de Georges Orwell, *1984* (1949), est aujourd'hui souvent utilisée pour dénoncer les systèmes de surveillance et de contrôle.

4 Référence à Philippe VION-DURY, *La Nouvelle Servitude volontaire – Enquête sur le projet politique de la Silicon Valley*, éd. FYP, 2016. *Big Mother*, au contraire de *Big Brother* (cf. NOTE 3), est « un pouvoir de type patriarcal avec des interdits à un pouvoir plus *soft* et pernicieux, visant à obtenir des gens qu'ils s'adaptent à certaines normes ». Voir Philippe VION-DURY et Raphaële KARAYAN, « Big data, algorithmes... "L'esprit porté par la Silicon Valley est totalitaire" », *lexpansion.lexpress.fr*, 16 octobre 2016, consulté le 31 octobre 2019.  
> [https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/big-data-algorithmes-l-esprit-porte-par-la-silicon-valley-est-totalitaire\\_1841095.html](https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/big-data-algorithmes-l-esprit-porte-par-la-silicon-valley-est-totalitaire_1841095.html)

En 2017, près de la moitié de la population mondiale était connectée à internet<sup>5</sup>. En Belgique, comme dans la majorité des pays occidentaux, ce pourcentage dépasse les 80%. L'objectif des géants du numérique (*Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, Netflix, Airbnb, Uber, Alibaba, Xiaomi*) est de porter ce pourcentage à 100%<sup>6</sup>. Le projet Kuiper d'*Amazon* vise à développer une constellation de satellites afin de développer une connexion internet de très haut débit sur presque toute la surface du globe : 3 236 satellites vont être envoyés en orbite terrestre basse, ce qui améliorera la connectivité des zones rurales les moins desservies. Le projet Starlink d'Elon Musk, célèbre milliardaire féru de technologies et initiateur de plusieurs projets ambitieux, prévoit quant à lui le déploiement de 7000 satellites dans les prochaines années<sup>7</sup>. Enfin, en 2020, *Google* finalisera l'installation de son câble sous-marin Dunant long de 6 400 kilomètres reliant les États-Unis et l'Europe : il sera le plus rapide au monde en termes de capacité de flux de données échangées<sup>8</sup>. Que cela soit dans l'espace ou dans les profondeurs des océans, la bataille pour la domination d'internet est donc bien engagée. Mais pourquoi ? Aborder cette question sous l'angle du contrôle s'avère éclairant.

## Internet : terrain de jeu du contrôle, enjeu du pouvoir

D'une façon générale, la question du contrôle est liée à la thématique du pouvoir. On désigne par là le rapport de forces par lequel on tente d'obtenir quelque chose de quelqu'un : il s'agit d'empêcher ou de favoriser un changement dans un système, dans le comportement d'une personne ou d'un groupe, de modifier ou de maintenir une situation dans un sens choisi. On conçoit que, dans ce dessein, une surveillance soit utile, sinon nécessaire, puisqu'elle permettra de récolter des informations précises relatives au système, groupe, etc., sur lesquels on entend exercer un certain pouvoir. Dans cette perspective, contrôler internet ainsi que d'autres composantes des NTIC – comme le marché des smartphones, des logiciels et des applications – permettra de contrôler l'environnement des citoyennes et des citoyens et, dans la mesure où le contrôle est efficace, d'influencer leurs comportements. Les nouvelles technologies constituent donc un outil de pouvoir et d'influence au service de celles et ceux qui les possèdent. Deux cas de figure peuvent se présenter : soit l'individu, le groupe ou l'institution avance dans la direction voulue et le contrôle ne fait alors que conforter le chemin emprunté ; soit la surveillance fait état d'incertitudes, d'oscillations et, à ce moment, le contrôle devra replacer les brebis égarées sur le droit chemin (celui qui correspond à la volonté du contrôleur). Comme on le sait, ces brebis peuvent aussi bien être des citoyen-ne-s, des décideurs politiques, des leaders d'opinion ou même des institutions comme l'Union européenne. Mais, dans tous les cas, le changement obtenu par le biais du contrôle numérique s'effectuera évidemment en faveur de la vision politique, économique et sociétale des géants du numérique – laquelle oscille entre libéralisme à l'américaine

5 LA BANQUE MONDIALE, « Utilisateurs d'internet en % », 2017, consulté le 31 octobre 2019.

> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.ZS>

6 C'est aussi l'objectif des BATX (*Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi*), l'équivalent chinois des GAFAM américains (*Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft*). Ces deux acronymes désignent les firmes dominant le marché numérique.

7 Charlie OSBORNE, « Internet : Amazon demande l'autorisation de lancer des satellites », *ZDnet*, 9 juillet 2019, consulté le 31 octobre 2019.

> [zdnet.fr/actualites/internet-amazon-demande-l-autorisation-de-lancer-des-satellites-39887305.htm](http://zdnet.fr/actualites/internet-amazon-demande-l-autorisation-de-lancer-des-satellites-39887305.htm)

8 Alexandre BOERO, « Les GAFAM s'approprient internet en construisant leurs propres câbles sous-marins », *Clubic*, 8 avril 2019, consulté le 31 octobre 2019.

> [clubic.com/gafam/actualite-853854-gafam-approprient-internet-construisant-propres-cables-marins.html](http://clubic.com/gafam/actualite-853854-gafam-approprient-internet-construisant-propres-cables-marins.html)

et libertarianisme<sup>9</sup> façon Silicon Valley. C'est bien leur pouvoir qui sera renforcé.

Mais ce qui doit surtout retenir l'attention, c'est que ce contrôle prend une forme *fantomatique* : il agit sur les individus grâce aux capteurs présents sur l'ensemble de nos dispositifs technologiques (tablettes, objets connectés, téléphones, ordinateurs) reliés à internet. Le but est bien évidemment de les influencer, mais sans que les individus concernés ne s'en aperçoivent. À la manière d'un fantôme errant au-dessus de nos têtes et prescrivant en un doux murmure d'adopter telle ou telle conduite : nous ne le voyons ni ne le sentons, mais ses effets, eux, sont bien réels.

### Partage des données : servitude volontaire ?

Beaucoup d'entre nous acceptent, ou participent même, de manière consciente ou non, volontairement ou non, à la réduction des espaces privés et publics non connectés, non surveillés et non contrôlés. bercé-e-s par le discours des entreprises numériques sur les bienfaits de leurs technologies, nous devenons moins vigilant-e-s, nous ne nous sentons pas manipulé-e-s. En outre, la plupart d'entre nous n'auraient, paraît-il, « rien à cacher ». Alors, pourquoi s'inquiéter ? Peut-être parce que, comme le dit le

lanceur d'alerte américain Edward Snowden<sup>10</sup>, « dire que votre droit à la vie privée importe peu car vous n'avez rien à cacher revient à dire que votre liberté d'expression importe peu, car vous n'avez rien à dire. Car même si vous n'utilisez pas vos droits aujourd'hui, d'autres en ont besoin. Cela revient à dire : les autres ne m'intéressent pas<sup>11</sup>. »

Et puis celui ou celle qui n'a rien à dissimuler aujourd'hui pourrait bien avoir tout à cacher demain. L'avenir démocratique des démocraties parlementaires est loin d'être garanti : pensons seulement à l'Allemagne nazie, ou bien à ces régimes hybrides comme la Chine et la Russie aujourd'hui, qui censurent, emprisonnent et discriminent les dissident-e-s, les minorités ou les « déviant-e-s ». Combien d'entre nous n'auraient rien à cacher dans ce genre de régime ?

La question qui se pose alors est celle de savoir comment contrôler ce qui nous contrôle ; voire même : comment *lutter* contre ce contrôle, comment échapper à son emprise ? À défaut d'essayer d'y répondre, nous sombrons petit à petit dans une forme nouvelle de servitude volontaire. Le journaliste et essayiste Philippe Vion-Dury, spécialiste des questions de société et, notamment, de celles concernant les nouveaux modèles économiques et technologiques, explique :

« [I]l y a servitude, car de grandes multinationales des nouvelles technologies numériques font tout pour prédire nos désirs, comportements et potentiels afin de mieux les contrôler, les orienter ou les dicter – se rendre maîtres de nous. Cette servitude est volontaire dans la mesure où ce contrôle, ce pouvoir, s'exerce par la médiation d'outils et de plateformes que nous utilisons volontairement et quotidiennement comme *Facebook, Netflix, Uber*,

9 Il est vain de tenter de définir en une note des idéologies aussi protéiformes que le libéralisme américain contemporain et le libertarianisme façon Silicon Valley (ou *technolibertarianisme*). On retiendra que ces deux philosophies politiques partagent l'idée que la liberté individuelle est centrale, ainsi qu'une pensée socialement progressiste, mais qu'elles diffèrent quant à leur conception du rôle voire de l'existence-même de l'État, ainsi que dans leur approche du capitalisme. Les libéraux américains soutiennent l'existence, voire l'intervention, d'un État qui peut être fort, et qui pourrait réguler le capitalisme. Les libertariens pour leur part récuse, sauf en quelques domaines limités, toute intervention de l'État, *a fortiori* toute régulation relative au capital. Jeff Bezos, fondateur d'*Amazon*, est en 2019 l'homme le plus riche du monde. Libertarien, il détient le *Washington Post*, important journal libéral et progressiste. Le développement capitaliste d'*Amazon*, lui, se joue aux limites des lois et de l'éthique financière, et au détriment des États et de nombreux secteurs économiques, laissés exsangues (comme les librairies, par exemple) : bref, d'un côté liberté de presse, de l'autre capitalisme sauvage.

10 Ancien employé de la *Central Intelligence Agency* (CIA) ainsi que de la *National Security Agency* (NSA) qui a rendu public en 2013 des documents confidentiels prouvant l'existence de mécanismes de surveillance de masse liés aux NTIC au Royaume-Uni et aux États-Unis ; certains journaux, notamment *The Guardian*, ont relayé l'alerte. Nous y revenons plus loin dans le texte.

11 Marc MEILLASSOUX et Mihaela GLADOVIC, *Nothing to Hide*, documentaire, France, septembre 2017. Disponible en ligne à l'adresse suivante : > youtube.com/watch?v=djwzElv7gE

*Spotify* ou *Google*. Ce sont les algorithmes de ces entreprises qui construisent notre monde social (le fil d'actualités), nos recherches (les résultats après requête), définissent le trajet le plus court, le partenaire idéal, la prochaine chanson à écouter ou vidéo à visionner. Enfin, cette servitude volontaire est "nouvelle", car ce pouvoir qui émerge n'est pas une domination à l'ancienne, où l'on nous dit quoi faire ou ne pas faire avec des ordres et des interdits, – patriarcale et disciplinaire –, mais une domination infiniment plus *soft*, insidieuse, bienveillante, immanente au champ social, agissant par la multiplication des suggestions, incitations, conseils, recommandations...<sup>12</sup> »

Et pourtant, il faut y insister, la révolution numérique a aussi permis la création de nouveaux espaces de liberté et de luttes. Il importerait donc de poser un regard critique sur ces outils, ces contenus, ces objets qui nous entourent, mais dans le but d'amener le numérique à emprunter la voie de l'autonomie plutôt que celle du contrôle, de la liberté plutôt que de la servitude, de la collaboration plutôt que de la compétition.

### Le processus : internet, les données, les algorithmes et le forage (*datamining*)

Aujourd'hui, on peut se connecter à internet avec un ordinateur, un smartphone, une tablette ou même des objets qui semblent moins évidents, comme une montre, une balance ou un réveil. C'est ce que l'on appelle l'Internet des Objets (IdO), ou les objets connectés. L'information et les données circulent sur internet – réseau qui permet le transit de données –, via des applications telles que le courrier électronique, la messagerie instantanée ou encore le web. C'est ce dernier, le *World Wide Web*, l'application principale qui utilise le réseau internet, qui a fortement

12 Philippe VION-DURY, « Le vrai visage de la Silicon Valley, c'est celui du capitalisme prédateur », *Le Comptoir*, 28 octobre 2016, consulté le 31 octobre 2019.  
> <https://comptoir.org/2016/10/28/philippe-vion-dury-le-vrai-visage-de-la-silicon-valley-cest-celui-du-capitalisme-predateur>

contribué à faire connaître ce dernier auprès du grand public.

Créé au début des années 1990, le web est une toile mondiale qui permet de naviguer dans un monde virtuel accessible depuis des ordinateurs connectés entre eux par internet. Derrière cette invention, il y avait une volonté d'universalité, des idées de non-discrimination, de consensus et de décentralisation de l'information<sup>13</sup> : selon la *World Wide Web Foundation*, créée en 2009 par l'inventeur du web, Tim Berners-Lee, le web est un bien public et un droit fondamental qui améliore la vie des internautes. Il est ce réseau où les êtres humains branchés sont libres d'échanger, de s'exprimer, de partager et de propager leurs savoirs. Dans son livre sur le modèle californien, Dominique Dagnaud explique également que l'histoire de la création d'internet est orientée par les valeurs d'émancipation, d'égalité et de partage, de liberté d'expression et de transparence<sup>14</sup>.

Le problème, c'est qu'il y a eu un *bug* dans le système : aujourd'hui, le web est aussi un lieu de captation de données, de circulation de fausses informations, d'exhibition d'actes illégaux et d'intrusion dans la vie privée de ses utilisateurs et utilisatrices.

Internet et ses applications sont, de fait, très vite devenus un moyen de récolter des données sur les internautes (autrement dit, chacun et chacune d'entre nous) : date et heure de connexion, historiques des recherches, coordonnées GPS, nom, prénom, sexe, *curriculum vitae* et métiers, centres d'intérêt, opinions politiques, préférences de consommation ou même l'orientation sexuelle<sup>15</sup>. Presque chaque action ou activité fait de l'internaute un producteur ou une productrice de données :

13 Voir à ce sujet l'article en anglais « History of the web » sur le site de *World Wide Web Foundation*.

> <https://webfoundation.org/about/vision/history-of-the-web/>

14 Monique DAGNAUD, *Le Modèle californien – Comment l'esprit collaboratif change le monde*, éd. Odile Jacob, 2016, p. 12-13.

15 RTBF, « Une intelligence artificielle peut repérer l'homosexualité avec 90 % de certitude grâce à la reconnaissance faciale », *rtbf.be*, 10 septembre 2017, consulté le 31 octobre 2019.  
> [rtbf.be/info/medias/detail\\_une-intelligence-artificielle-peut-reperer-l-homosexualite-avec-90-de-certitude-sur-simple-base-de-photos?id=9705010](https://rtbf.be/info/medias/detail_une-intelligence-artificielle-peut-reperer-l-homosexualite-avec-90-de-certitude-sur-simple-base-de-photos?id=9705010)

les « j'aime <sup>16</sup>» *Facebook*, les mots-clés et les recherches *Google*, les connexions sur des articles de presse ou sur des sites de vente (*Amazon* par exemple), les photos, les vidéos et les commentaires publiés sur les réseaux sociaux, les réponses aux sondages et aux questions, le nombre de pas comptabilisé par l'application podomètre d'un smartphone, le rythme cardiaque enregistré par une montre connectée. Or, cet ensemble de données est si volumineux qu'il dépasse les capacités humaines d'analyse. C'est ce phénomène qu'on a appelé les données massives, le *big data*<sup>17</sup>.

Afin d'analyser, d'établir des corrélations et de prédire (voire même influencer) les comportements des internautes, les entreprises numériques ont développé des algorithmes<sup>18</sup>, des Intelligences Artificielles (I.A.) et des sciences des données. Leur objectif est de transformer des données massives inutilisables en une ressource financière ou en une science de la prémonition. C'est le phénomène de *data mining* ou de forage des données : le but est de traiter l'ensemble de ce volume pour en faire ressortir un élément exploitable. Ce traitement de nos informations permet aux GAFAM et à d'autres géants de la technologie, mais aussi aux gouvernements, de mieux contrôler, manipuler et surveiller les individus. Celui qui contrôle ce processus et le trafic des données contrôle l'information et le savoir ; il devient de la sorte dominant dans le jeu du pouvoir.

16 Le « J'aime » (en anglais, *like*) de *Facebook* est un bouton qui permet à un utilisateur ou une utilisatrice de manifester son intérêt pour un contenu du site (page personnelle, commentaire, photo, etc.) Définition inspirée de l'encyclopédie collaborative *Wikipédia*, consultée le 31 octobre 2019.  
> [https://fr.wikipedia.org/wiki/J%27aime\\_\(Facebook\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/J%27aime_(Facebook))

17 Selon le *Global Pulse Observatory* de l'ONU, il y a eu plus de données créées en 2011 que dans toute l'histoire de l'humanité, ou en tout cas depuis l'invention de l'écriture. Voir Marie O'REILLY, « Robert Kirkpatrick, Director of UN Global Pulse, on the Value of Big Data », *IPU Global Observatory*, 5 novembre 2012, consulté le 31 octobre 2019.  
> <https://theglobalobservatory.org/2012/11/robert-kirkpatrick-director-of-un-global-pulse-on-the-value-of-big-data/>

18 Dans le monde numérique, un algorithme est une séquence, une succession d'étapes mathématiques et informatiques, qui permettent d'obtenir un résultat.

## Des entreprises et des États au contrôle

### Le contrôle exercé par les institutions publiques et les gouvernements

Une part importante du contrôle et de la surveillance effectués par des dispositifs technologiques émane des gouvernements ou des institutions publiques. Certains États s'apparentent même à des États policiers pratiquant la censure ou la surveillance de masse sur leurs citoyens et citoyennes.

Le journaliste Alexandre Aget examine l'exemple de la Chine : « [...] Les nouvelles technologies sont destinées à surveiller la vie des gens. Dans le moindre recoin de leur vie. L'Empire du Milieu est en train de construire un gigantesque réseau social, fort de 1,4 milliard de personnes. Chacune d'elles est notée en fonction de son comportement dans la vie quotidienne, scannée dans le moindre geste par 200 millions de caméras de surveillance. Les algorithmes de l'État calculent alors pour chacun son "crédit social". Sésame ou obstacle pour se déplacer ou bénéficier des services publics<sup>19</sup>. »

Le crédit social chinois est un système qui attribue des points aux Chinoises et aux Chinois en fonction de leur comportement au travail, avec autrui ou avec les autorités publiques. Si l'individu obtient de mauvais points, il ou elle pourrait se voir priver de voyager, de visas de travail, ou même d'un prêt bancaire (vingt-trois millions de Chinois-e-s sont interdits de voyager à cause de leur mauvais « crédit social <sup>20</sup> »).

La Chine utilise également une « *Water Army* » : « Une véritable armée de plus de 280 000 fonctionnaires, qui passe son temps à diffuser les messages du gouvernement

19 Alexandre AGET, « La Chine est en train de devenir la première dictature numérique du monde », *Up-Magazine*, 23 septembre 2018, consulté le 31 octobre 2019.  
> <http://up-magazine.info/index.php/transition-numerique/transition-numerique-2/8036-la-chine-est-en-train-de-devenir-la-premiere-dictature-numerique-du-monde>

20 Claudia COHEN, « La Chine interdit à 23 millions de "mauvais" citoyens de voyager », *Le Figaro*, 2 mars 2019.  
> [lefigaro.fr/conjoncture/2019/03/01/20002-20190301ARTFIG00319-la-chine-interdit-a-23-millions-de-citoyens-de-voyager-avec-son-systeme-de-credit-social.php](http://lefigaro.fr/conjoncture/2019/03/01/20002-20190301ARTFIG00319-la-chine-interdit-a-23-millions-de-citoyens-de-voyager-avec-son-systeme-de-credit-social.php)

sur les réseaux sociaux<sup>21</sup>». On le voit, l'Empire du Milieu agit essentiellement en interne par le contrôle et la surveillance technologique de ses ressortissantes et ressortissants.

Au contraire, les États-Unis ont été accusés de surveillance *planétaire* (via les programmes PRISM, GENIE et Xkeyscore) : c'est ce qu'a révélé Edward Snowden, en 2013<sup>22</sup>. Le gouvernement américain aurait collecté des informations en ligne et espionné les câbles sous-marins de télécommunications intercontinentales (comme le futur câble Dunant cité plus haut). Tous les messages, les photos, les vidéos, les emails, les données des internautes circulant sur *Facebook*, *Google*, *Yahoo*, *Microsoft* (*Hotmail*), *YouTube*, *Apple* étaient observés et analysés. L'affaire Snowden a également éclaboussé des pays partenaires des États-Unis, comme le Royaume-Uni.

Le scandale de l'entreprise *Cambridge Analytica* attire également l'attention. Dès 2014, cette entreprise spécialisée dans l'exploration de données (*datamining*) a été « accusée d'avoir collecté illégalement des données privées de plus de 87 millions d'abonnés *Facebook* sans leur consentement »<sup>23</sup>. *Cambridge Analytica* est accusée d'avoir favorisé le camp du Brexit, ou encore d'être liée à l'élection de Donald Trump en 2016, par l'envoi de messages personnalisés aux utilisateurs et utilisatrices.

Mais la Chine et les USA ne sont pas les seuls pays où les institutions politiques se servent des nouvelles technologies et d'internet pour contrôler les individus ou les gouvernements étrangers. La Russie a été soupçonnée d'ingérence dans les élections américaines de 2016 (qui ont conduit à l'élection de Donald Trump) : elle aurait utilisé la technique du *trollage*, qui consiste à créer de faux comptes sur les réseaux sociaux afin d'alimenter un

débat en faveur ou en défaveur d'une personne, ou même à faire circuler de fausses informations<sup>24</sup>. Cette manipulation a été réalisée grâce à l'*Internet Research Agency*, une organisation russe de propagande en ligne qui emploie 400 personnes<sup>25</sup>.

En Corée du Sud également, on « a par exemple lourdement influencé l'opinion publique lors des présidentielles de 2012 avec une vaste opération de diffamation du candidat de l'opposition, orchestrée à travers un vaste réseau de faux comptes sur Twitter, opéré par les services secrets<sup>26</sup>. »

Plus graves, et aussi plus proches de la science-fiction, des projets sont actuellement menés pour anticiper et prévenir des situations et des comportements. Le journaliste Pablo Jensen explique par exemple que « [a] ux États-Unis, l'agence *Intelligence Advanced Research Projects Activity* (IARPA), chargée de mener des recherches liées au renseignement, finance depuis 2011 un projet lancé par des universitaires et des entreprises qui vise à enregistrer automatiquement les données internet des pays latino-américains pour “développer des méthodes [mathématiques] d'anticipation et de prévention de possibles révoltes<sup>27</sup>.” »

Les responsables politiques justifient souvent ces méthodes par la nécessité de lutter contre le terrorisme, la violence ou la haine en ligne, les *fake news*<sup>28</sup>, les ennemis intérieurs ou extérieurs. Cependant, on l'a vu, il est courant qu'ils outrepassent les limites de ce qui est communément admis dans le cadre de la protection de la sécurité des citoyennes et des citoyens. C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu de préserver la véracité de l'information ils peuvent contribuer à la déformer à leur avantage. Voyez

21 Agathe AUPROUX, « Fake, manipulations et réseaux sociaux – Pourquoi il faut vite comprendre ce qu'est “l'astroturfing” », *Les Inrocks*, 6 février 2017.

> [lesinrocks.com/2017/02/06/actualite/fake-manipulations-reseaux-sociaux-faut-vite-comprendre-quest-lastroturfing-11910209](https://lesinrocks.com/2017/02/06/actualite/fake-manipulations-reseaux-sociaux-faut-vite-comprendre-quest-lastroturfing-11910209)

22 « Révélations d'Edward Snowden », dans l'encyclopédie collaborative *Wikipédia*, consulté le 31 octobre 2019.

> [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9v%C3%A9lations\\_d%27Edward\\_Snowden](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9v%C3%A9lations_d%27Edward_Snowden)

23 NEURON, « Cambridge Analytica – Comment s'en prémunir à l'avenir? », *Mediapart*, 22 juillet 2018, consulté le 31 octobre 2019.

> <https://blogs.mediapart.fr/neuron/blog/220718/cambridge-analytica-comment-sen-premunir-lavenir>

24 Frédéric AUTRAN, « Ingérence russe – La méthode trolle », *Libération*, 18 décembre 2018, consulté le 31 octobre 2019.

> [liberation.fr/planete/2018/12/18/ingerence-russe-la-methode-troll-1698652](https://liberation.fr/planete/2018/12/18/ingerence-russe-la-methode-troll-1698652)

25 « Internet Research Agency », dans l'encyclopédie collaborative *Wikipédia*, consultée le 31 octobre 2019.

> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Internet\\_Research\\_Agency#Organisation\\_et\\_t%C3%A9moignage](https://fr.wikipedia.org/wiki/Internet_Research_Agency#Organisation_et_t%C3%A9moignage)

26 Agathe AUPROUX, *art. cit.*

27 Pablo JENSEN, « Simulation numérique des conflits sociaux », *Le Monde diplomatique*, avril 2013, consulté le 31 octobre 2019.

> [monde-diplomatique.fr/2013/04/JENSEN/49000](https://monde-diplomatique.fr/2013/04/JENSEN/49000)

28 Il s'agit de fausses informations qui circulent sur internet.

le fameux mur que Donald Trump souhaite ériger tout au long de la frontière mexicano-américaine, idée qu'il tente d'imposer à l'aide de mensonges cyniques et de faits à l'interprétation corrompue, notamment relatifs à la criminalité supposée des migrant-e-s : mais cette promesse ravit sa base électorale.

### Le contrôle exercé par les acteurs privés, les entreprises

Si les États surveillent leurs peuples à des fins politiques, les entreprises numériques le font surtout à des fins financières et commerciales.

Le traitement par les entreprises des données des internautes sert avant tout au profilage des consommateurs et des consommatrices. Une fois un profil établi, la plateforme, le réseau social ou l'entreprise de ciblage peut vendre une publicité adaptée. L'internaute voit alors son environnement web changer et correspondre à ses préférences en matière de musique, de chaussures sportives, de nouveaux modèles de téléphones ou de vacances d'été. Pendant toute la durée de sa connexion à internet, il ou elle sera soumis-e à des incitants créés expressément pour le ou la faire passer à l'acte (marchand)<sup>29</sup>.

Les algorithmes interviennent donc pour créer un environnement favorable à la consommation. On découvre ici une nouvelle sorte de contrôle fantôme exercé par la science mathématique afin d'orienter les envies voire de créer des besoins. Mais ces formules mathématiques peuvent aussi être mises au service d'autres fins. Aux États-Unis, par exemple, des milliers d'écoles d'une trentaine d'États ont fait appel à des entreprises de *scanning* des réseaux sociaux, comme *Social Sentinel*, *Securly*, *Gaggle* ou *GeoListening*, afin d'identifier des menaces potentielles (concernant par exemple des fusillades), des cas de harcèlement, d'échanges de drogues, de dépressions

ou d'éventuels suicides<sup>30</sup>. Le domaine de la surveillance et de la catégorisation s'étend : « *Gaggle* et *Securly*, par exemple, proposent de surveiller tous les outils qui composent l'offre scolaire de *Google* : à savoir les documents partagés, les agendas, les contacts... et bien sûr la boîte mail des élèves<sup>31</sup> ! »

Dans le domaine des assurances, les données récoltées sur les réseaux et grâce aux objets connectés pourraient servir à établir un profil « santé et vie » de l'assuré-e extrêmement précis. Le montant de l'assurance serait alors calculé en fonction de ce profil. Par exemple, un individu dont la montre connectée afficherait un mauvais rythme cardiaque, dont la balance connectée mentionnerait un surpoids et dont le réveil connecté indiquerait un sommeil sporadique, se verrait infliger un montant élevé pour s'assurer.

Les champs d'application du contrôle algorithmique et technologique sont donc nombreux : enseignement, banques, assurances, santé, énergie, travail, justice, etc. À cet égard, il faut insister sur un danger supplémentaire : ces algorithmes qui nous surveillent, nous contrôlent et font de nous des objets de calculs peuvent être biaisés. Un algorithme n'est et ne sera jamais qu'un calcul réalisé par un humain ; or, les humains sont « naturellement » emplies de préjugés. Pensons ici particulièrement aux hommes blancs, riches et privilégiés, qui, situés au sommet de la pyramide des privilèges, n'agissent que pour préserver ces derniers et les perpétuer. La vision du monde de ces ingénieurs, de ces codeurs ou de ces programmeurs va en fait être intégrée dans leurs codes ou dans leurs calculs : leur idéologie devient immanente à l'outil.

Cathy O'Neil, une mathématicienne spécialisée dans l'analyse des algorithmes, qualifie ces derniers d'« armes de destruction mathématiques (ADM)<sup>32</sup> ». Son livre *Algorithmes, la bombe à retardement* expose l'ensemble des biais enracinés dans ces formules mathématiques et

29 Grâce à la publicité, *Facebook* a gagné 55 milliards de dollars en 2018. Voir Julien CADOT, « Résultats financiers (Q4 2018) – Malgré les crises, Facebook va très bien », *Numerama*, 31 janvier 2019, consulté le 31 octobre 2019.  
> numerama.com/business/459604-resultats-financiers-q4-2018-malgre-les-crisis-facebook-va-tres-bien.html

30 Benjamin HEROLD, « Aux États-Unis, extension du domaine de la surveillance des élèves », *Internetactu*, 20 juin 2019, consulté le 31 octobre 2019.

> internetactu.net/a-lire-ailleurs/aux-etats-unis-extension-du-domaine-de-la-surveillance-des-eleves

31 *Ibidem*.

32 Cathy O'NEIL, *Algorithmes – La bombe à retardement*, éd. Les Arènes, 2018.

l'impact de ceux-ci sur la réalité. Ces ADM « promettent efficacité et équité, mais pervertissent en réalité l'enseignement supérieur, aggravent l'endettement, favorisent une incarcération massive, oppriment en toutes occasions les plus pauvres, et sapent la démocratie<sup>33</sup>. » Par exemple, aux États-Unis, il existe des logiciels aux biais racistes qui prédisent qu'un criminel noir avec un petit casier judiciaire a plus de chance de récidiver qu'un criminel blanc, avec le même casier ou un casier judiciaire plus important<sup>34</sup>. Les moteurs de recherches associent les femmes aux tâches ménagères et les hommes aux professions scientifiques<sup>35</sup>. Au niveau du recrutement, les intelligences artificielles discriminent les femmes et les classes populaires<sup>36</sup>. On peut également lire dans la presse que des IA seraient en mesure de trouver des criminels<sup>37</sup> (en devenir) ou de détecter les attirances sexuelles<sup>38</sup> d'individus en fouillant dans une base d'images. On peut donc estimer que la situation, au total, est grave.

## Conclusion : un autre internet est possible

D'une part, les États nous espionnent grâce aux nouvelles technologies, dans le but, paraît-il, de nous protéger ; de l'autre, les entreprises influencent nos choix de consommations – pour notre bien-être, prétend-on.

Toutefois, il existe sans doute des façons d'échapper aux contrôles des grandes entreprises et des gouvernements. On peut prendre pour exemple le volumineux *Guide*

*d'autodéfense numérique*<sup>39</sup> : celui-ci se donne comme objectif de permettre au lecteur ou à la lectrice de ne plus être contrôlable par *Big Brother*, grâce à une série de techniques allant de l'utilisation de réseau privé virtuel jusqu'à la suppression ou à la protection réelle et efficace de ses fichiers. Dans le même ordre d'esprit, le *Petit ouvrage d'autonomie technologique*, de Claire Richard, propose également des méthodes pour retrouver notre souveraineté technologique : ce manuel se fait « l'écho de solutions autonomes, domestiques et joyeuses qui émergent un peu partout<sup>40</sup> ».

Il faut se le dire : il est en notre pouvoir de privilégier des logiciels libres, des communs<sup>41</sup>, et de contrebalancer le monopole des GAFAM. D'autres outils, programmes et applications existent : le réseau *Framasoft*<sup>42</sup> et la campagne « Dégooglisons internet<sup>43</sup> » vont dans ce sens. L'utilisation du réseau informatique *Tor* permet aussi de rester anonyme sur internet (il est employé dans les pays où la censure est importante, comme en Chine).

Enfin, des plateformes et des réseaux militants en ligne, ainsi que les initiatives des *Civic Tech*<sup>44</sup>, contribuent à donner une autre image de l'utilisation d'internet et de ses possibilités : *I-boycott* est une plateforme de boycott des produits non éthique comme *Coca-Cola*; *Change.org*, une plateforme de pétition; *Wereos*, une plateforme de mise en commun des ressources pour l'organisation d'actions collectives; CHATONS, un « Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires. Il rassemble des structures souhaitant éviter la collecte et la centralisation des données personnelles au sein de silos numériques du type de ceux proposés par les GAFAM

33 *Ibidem*, p. 297.

34 Julia ANGWIN, Jeff LARSON, Surya MATTU et Lauren KIRCHNERH, « Machine Bias », *ProPublica*, 23 mai 2016, consulté le 31 octobre 2019.  
> [propublica.org/article/machine-bias-risk-assessments-in-criminal-sentencing](https://propublica.org/article/machine-bias-risk-assessments-in-criminal-sentencing)

35 Morgane TUAL, *op. cit.*

36 Mathilde SALIOU « Une entreprise américaine permet de tester les biais des IA », *Planet*, 16 mai 2018, consulté le 31 octobre 2019.  
> <https://mailchi.mp/getplanet/le-ct-obscur-des-algorithmes1>

37 « L'intelligence artificielle, le rêve fasciste », *Pieuvre.Ca*, 14 mars 2017, consulté le 31 octobre 2019.  
> [pieuvre.ca/2017/03/14/lintelligence-artificielle-le-reve-fasciste/](https://pieuvre.ca/2017/03/14/lintelligence-artificielle-le-reve-fasciste/)

38 RTBF, *art. cit.*

39 COLLECTIF, *Guide d'autodéfense numérique*, éd. Tahin Party, 2017. Également disponible en format pdf à l'adresse suivante :

> <https://guide.boum.org>

40 Richard CLAIRE, *Petit Ouvrage d'autonomie technologique*, éd. 369, 2018.

41 Le logiciel libre désigne des logiciels qui respectent la liberté des utilisateurs et suivent des règles éthiques. Les communs sont des ressources gérées collectivement par une communauté.

42 Pour plus d'informations, voir leur site internet.

> <https://framasoftware.org/fr>

43 Pour plus d'informations, voir leur site internet.

> <https://degooglisons-internet.org/fr>

44 La technologie civique représente l'ensemble des initiatives technologiques qui tentent d'améliorer le système politique (transparence, accessibilité, information).

(*Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft*)<sup>45</sup> » ; *Dcent project*, « *Technologies for 21st Century democracy* », un projet technologique qui favorise la démocratie participative : on pourrait multiplier les exemples.

Derrière l'outil technologique se cache un projet de société<sup>46</sup>. Aujourd'hui, le projet de société dominant correspond aux intérêts des GAFAM, des NATU (*Netflix, Airbnb, Tesla, Uber*) et des BATX (*Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi*). Les géants du numérique façonnent notre environnement et notre quotidien pour nous contrôler. Il est temps de révéler aux yeux de toutes et tous la nature de leur contrôle fantôme et d'opter pour un projet qui nous appartient. Il faut créer un internet de l'anonymat, libre et démocratique. Reprenons le contrôle!

Yoann JUNGLING

## Pour nourrir la réflexion

- Dominique CARDON, *À quoi rêvent les algorithmes – Nos vies à l'heure des big data*, éd. Seuil, 2015 ;
- Coll. *La Tyrannie technologique*, éd. L'Échappée, 2007.
- Monique DAGNAUD, *Le Modèle californien – Comment l'esprit collaboratif change le monde*, éd. Odile Jacob, 2016 ;
- Evgeny MOROZOV, *Pour tout résoudre, cliquez ici – L'aberration du solutionnisme technologique*, éd. FYP, 2014 ;
- Éric SADIN, *La Vie algorithmique – Critique de la raison numérique*, éd. L'Échappée, 2015 ;
- Bernard STIEGLER (dir.), *La Toile que nous voulons*, éd. FYP, 2017.

On pourra aussi consulter un certain nombre des publications de l'Encyclopédie des nuisances, notamment J.-M. MANDOSIO, *Après l'effondrement – Notes sur l'utopie néotechnologique*, 2000.

45 > <https://chatons.org>

46 La critique de la technologie numérique n'implique pas la critique de la technique (ou de l'outil) en général : l'homme est un être par essence technique, on ne reviendra pas là-dessus ; le problème, quand il existe, est relatif à l'usage de certaines formes techniques, et à la finalité à laquelle on les soumet : dans le cas des technologies numériques, la difficulté est patente.



*La pauvreté comme destinée.  
Repenser la pauvreté dans  
une société des individus.*

**Auteur**

Alexandre PIRAUX

\*

**Relectrices**

Virginie GÉROUVILLE  
Perrine VANMEERBEEK

\*

**Chasseuses de coquilles**

Virginie GÉROUVILLE  
Perrine VANMEERBEEK

*L'aide sociale.  
Tension entre le contrôle  
et l'accompagnement*

**Autrices**

Marie-Thérèse COENEN  
Dominique DECOUX

\*

**Relecteur-trice-s**

Thomas BOLMAIN  
Virginie GÉROUVILLE  
Nicole VAN ENIS

Perrine VANMEERBEEK

\*

**Chasseur-euse-s  
de coquilles**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Virginie GÉROUVILLE

*Prostitutions. Chroniques  
d'un combat incessant  
contre le contrôle permanent*

**Auteurs**

Patrick GOVERS  
Gaëtan ABSIL

\*

**Relecteur-trice-s**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Virginie GÉROUVILLE  
Nicole VAN ENIS

\*

**Chasseur-euse-s  
de coquilles**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Virginie GÉROUVILLE

*Passer la frontière.  
Contrôle des migrations et  
impunité de l'évasion fiscale*

**Auteur**

Stéphane JONLET

\*

**Relecteur-trice-s**

Thomas BOLMAIN  
Virginie GÉROUVILLE

\*

**Chasseur-euse-s  
de coquilles**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Nicole VAN ENIS

*De la bienveillance  
technologique  
au contrôle fantôme*

**Auteur**

Yoann JUNGLING

\*

**Relecteur-trice-s**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Virginie GÉROUVILLE

\*

**Chasseur-euse-s  
de coquilles**

Thomas BOLMAIN  
Virginie GÉROUVILLE

**Coordination  
du pôle publications**

Thomas BOLMAIN  
Perrine VANMEERBEEK

**Pôle publications**

Emmanuel BOUCHAT  
Virginie GÉROUVILLE  
Nicole VAN ENIS

**Comité éditorial**

Thomas BOLMAIN  
Emmanuel BOUCHAT  
Yannick BOVY  
Joanne CLOTUCHE  
Noémie CRAVATTE  
Virginie GÉROUVILLE

Alice MINETTE  
Sandra ROUBIN  
Didier SOMZÉ  
Olivier STARQUIT  
Nicole VAN ENIS  
Perrine VANMEERBEEK

**Éditeur responsable**

Jérôme BECUWE  
asbl *Barricade*  
rue Pierreuse 21 • 4000 Liège

\*

**Graphiste**

Jérôme BECUWE

## APPEL À CONTRIBUTIONS

DOSSIER PUBLICATION 2020

« Décomposition et recomposition du travail »

Cela fait vingt ans que l'on nous annonce « la fin du travail ». Ce que l'on a surtout observé, c'est sa profonde métamorphose. On assiste certes à la destruction massive des métiers, au sens traditionnel du terme, mais surtout au morcellement de l'emploi salarié, au profit de jobs plus ou moins flexibles et précaires, plus ou moins automatisés ou ubérisés. Le travail aujourd'hui : en état de décomposition, donc, mais en phase de recomposition, aussi.

C'est à décortiquer et décrire cette réalité complexe, en transformation constante, que s'attellera le dossier thématique 2020 de *Barricade*. Voici, en guise de mise en bouche, trois pistes de réflexion que vos plumes auront peut-être envie d'emprunter :

— **Clarification.** Le champ sémantique du travail est riche, mais embrouillé. L'histoire, la philosophie, la sociologie et l'anthropologie pourraient aider à montrer qu'un métier n'est pas un emploi, ni un job. Convoquer ces disciplines permettra aussi de mieux poser une question capitale, et toujours ouverte : « L'homme est-il par essence un être laborieux ? » ;

— **Spécifications.** Dans chaque champ social, la recomposition actuelle du travail induit des formes de souffrance nouvelles et, parfois, des formes inédites de luttes. Des études de cas seraient bienvenues, qu'elle concernent, par exemple, le travail des femmes ou le travail animal, l'avenir de la classe ouvrière, au Nord comme au Sud, la révolte des Gilets Jaunes envisagée comme révolte contre le monde du travail, etc. ;

— **Contradictions.** Le travail est l'objet de débats contradictoires : certains spéculent sur la fin du travail salarié, d'autres estiment qu'il n'a jamais été aussi central. D'autres soutiennent que la valeur du travail, aujourd'hui, doit être rapportée aux stratégies du capitalisme cognitif, d'autres estiment que cette catégorie est non pertinente. Certains souhaitent libérer le travail, parfois le protéger, alors même que d'autres veulent s'en émanciper. Autant de querelles dont il importe de mieux saisir les enjeux.

CONTACTS ET INFOS :

— thomas@barricade.be  
— emmanuel@barricade.be  
— virginie@barricade.be  
— nicole@barricade.be  
— perrine@barricade.be

ou au

00 32 (0)4 222 06 22